

# REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

## MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

### Circulaire n°01

### du 11 Ramadhan 1438 H correspondant au 06 juin 2017 relative à la préinscription et à l'orientation des titulaires du baccalauréat au titre de l'année universitaire 2017-2018

La présente circulaire a pour objet de définir les règles générales applicables, en matière de préinscription et d'orientation, aux titulaires du baccalauréat au titre de l'année universitaire 2017-2018.

L'accès à l'enseignement et la formation supérieurs est ouvert aux titulaires du baccalauréat ou d'un titre étranger reconnu équivalent.

#### 1. Préinscription, orientation et inscription

##### 1.1 Conditions générales

L'orientation vers l'enseignement et la formation supérieurs obéit à un classement qui repose sur les quatre paramètres suivants :

- les vœux exprimés par le titulaire du baccalauréat,
- la série et les résultats du baccalauréat : moyenne générale obtenue au baccalauréat et éventuellement les notes des matières essentielles,
- les capacités d'accueil des établissements d'enseignement et de formation supérieurs
- les circonscriptions géographiques.

Pour participer au classement, certains domaines de formation, filières de formation et classes préparatoires, exigent une moyenne générale minimale au baccalauréat. Cette moyenne n'ouvre pas automatiquement droit à une inscription définitive.

Ce classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat.

Des conditions complémentaires de préinscription sont exigées pour l'accès aux classes préparatoires et à certains domaines et filières de formation.

En plus des conditions précédentes, l'accès à certaines filières (Instituts des Sciences et Techniques Appliquées, Domaine « Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives », Ecoles Normales Supérieures, IMAMA et IRCHAD) est subordonné à la présentation d'un certificat médical de bonne santé ou à un entretien avec un jury.

La préinscription et l'orientation des nouveaux bacheliers se font exclusivement en ligne. Pour réaliser ces opérations, deux sites Internet sont mis à la disposition des nouveaux bacheliers:

<http://www.mesrs.dz>

<http://www.orientation.esi.dz>



Dans la suite du texte, la dénomination « sites internet dédiés » servira à désigner les deux sites internet ci-dessus mentionnés.

Pour permettre et faciliter l'accès à ces deux sites internet une connexion gratuite est mise à la disposition des nouveaux bacheliers, à partir des cyberespaces ouverts à cet effet au niveau des établissements universitaires.

Les dispositions de la présente circulaire accompagnées du guide de l'étudiant sont téléchargeables sur tout support numérique (Ordinateur, Tablette, Téléphone portable) à partir des sites internet dédiés.

La circulaire en ligne, interactive, permettra de :

- fournir toutes les conditions d'accès aux établissements de l'enseignement supérieur,
- donner diverses informations concernant les filières et spécialités de formation dispensées dans les établissements universitaires,
- préciser les procédures d'inscription dans les établissements universitaires des titulaires d'un baccalauréat spécifique (Lycée Bouamama),
- clarifier les procédures de demande d'équivalence et d'inscription dans les établissements universitaires pour les titulaires d'un baccalauréat étranger,
- fournir des informations concernant les formations dispensées dans les établissements de formation supérieure relevant d'autres départements ministériels.

En plus de ces données, le guide du bachelier permet l'accès aux informations relatives aux œuvres universitaires (bourse d'études, transport, hébergement, restauration).

## 1.2 Préinscription et orientation dans les formations de licence

L'**annexe 01** (pages 14 à 32) fait apparaître dans ses colonnes, les règles générales applicables en matière de préinscription et d'orientation dans les formations de licences.

Colonne 1 : Code d'identification des domaines ou des filières de formation,

Colonne 2 : Domaines ou filières de formation,

Colonne 3 : Etablissements d'enseignement et de formation supérieurs assurant le domaine ou la filière de formation,

Colonne 4 : Circonscriptions géographiques relevant de chacun des établissements d'enseignement et de formation supérieurs,

Colonne 5 : Séries de baccalauréat, hiérarchisées par priorité, ouvrant droit à l'accès aux domaines ou filières de formation,

Colonne 6 : Bases de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription. Cette colonne fait apparaître le mode de participation au classement en vue de la préinscription aux domaines ou filières de formation.

## 1.3 Préinscription et orientation dans les filières de formation à recrutement national

Les Filières de formation à Recrutement National concernent des formations à finalité Licences-Masters dispensées dans les établissements universitaires, dans des domaines et filières de formation en relation directe avec le secteur socio économique environnant. Outre leur caractère national, ces filières se caractérisent par :

- des conditions pédagogiques particulières,
- un encadrement pédagogique spécifique,
- une forte implication du secteur socioéconomique dans la formation.





L'annexe 02 (pages 33 à 42) fait apparaître dans ses colonnes, les règles générales applicables en matière de préinscription et d'orientation dans les filières de formation à recrutement national.

Colonne 1 : Code d'identification de la filière de formation à recrutement national,

Colonne 2 : Intitulé de la filière de formation à recrutement national,

Colonne 3 : Intitulé des spécialités,

Colonne 4 : Etablissement de formation assurant la filière de formation à recrutement national,

Colonne 5 : Précise le caractère national de chacune des filières de formation à recrutement national,

Colonne 6 : Séries de baccalauréat, hiérarchisées par priorité, ouvrant droit à l'accès aux filières de formation à recrutement national,

Colonne 7 : Bases de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription aux filières de formation à recrutement national.

#### **1.4 Préinscription et orientation dans des formations de master à cursus intégré de licence (MCIL)**

Les formations de masters à cursus intégré de licence sont des formations de 05 années (formation de licence + master) dispensées dans des établissements universitaires dans des domaines et filières de formation en relation directe avec le secteur industriel. Les masters à cursus intégré de licence se caractérisent par :

- des conditions pédagogiques particulières,
- un encadrement pédagogique spécifique,
- l'adossement de la formation à un laboratoire de recherche,
- une forte implication du secteur industriel dans la formation et dans la recherche.

L'annexe 03 (pages 43 à 44) fait apparaître dans ses colonnes, les règles générales applicables en matière de préinscription et d'orientation dans les formations de masters à cursus intégrés de licence.

Colonne 1 : Code d'identification de l'offre de formation du master à cursus intégré de licence,

Colonne 2 : Filière de formation du master à cursus intégré de licence,

Colonne 3 : Intitulé des spécialités,

Colonne 4 : Etablissement de formation assurant la formation de master à cursus intégré de licence,

Colonne 5 : précise le caractère national de chacune des formations de masters à cursus intégré de licence,

Colonne 6 : Séries de baccalauréat, hiérarchisées par priorité, ouvrant droit à l'accès aux formations de masters à cursus intégré de licence,

Colonne 7 : Bases de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription aux formations de masters à cursus intégré de licence.

#### **1.5 Préinscription et orientation dans les différents Instituts des Sciences et Techniques Appliquées et dans d'autres offres de formation en licence.**

Les instituts des Sciences et Techniques Appliquées sont des espaces universitaires personnalisés, à l'intérieur de l'université, dédiés exclusivement à des formations de licence professionnalisante en adéquation avec les besoins du marché de l'emploi et offrent à leurs diplômés, la possibilité d'acquérir des compétences académiques et professionnelles, à même de les rendre rapidement opérationnels.

Les formations proposées par les instituts des Sciences et Techniques Appliquées sont appelées à couvrir les besoins du secteur tertiaire (services, commerces...) et du secteur secondaire (transformation, production de biens...).



Au titre de la rentrée universitaire 2017–2018, les titulaires du baccalauréat souhaitant poursuivre leurs études dans un Institut des Sciences et Techniques Appliquées doivent postuler à une préinscription dans un Institut des Sciences et Techniques Appliquées de leur choix.

D'autres formations sont également proposées. Il s'agit de licences basées sur des approches par compétences et d'autres professionnalisantes (**voir annexe 05**).

L'inscription finale dans un Institut des Sciences et Techniques Appliquées ou en licences suscitées, est subordonnée à l'acceptation suite à un **entretien**.

L'**annexe 04** (pages 45 à 47) et L'**annexe 05** (pages 48 à 51) font apparaître dans leurs colonnes, les règles générales applicables en matière de préinscription et d'orientation dans les instituts des Sciences et Techniques Appliquées et autres offres de formation en licence.

Colonne 1 : Code d'identification des domaines ou des filières de formation dispensées dans les instituts des Sciences et Techniques Appliquées,

Colonne 2 : Domaines de formation,

Colonne 3 : Filières de formation,

Colonne 4 : Licences professionnalisantes,

Colonne 5 : Les établissements de formation assurant les formations,

Colonne 6 : Précise le caractère national de recrutement dans les Instituts des Sciences et Techniques Appliquées,

Colonne 7 : Séries de baccalauréat, hiérarchisées par priorité, ouvrant droit à l'accès aux formations,

Colonne 8 : Bases de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription.

## 1.6 Préinscription et orientation dans les écoles supérieures

Au titre de la rentrée universitaire 2017–2018, les titulaires du baccalauréat souhaitant poursuivre leurs études dans une école supérieure doivent :

- Postuler à une préinscription dans une classe préparatoire,
- Etre sélectionnés parmi les candidats aux classes préparatoires;

Au terme de l'opération d'orientation, le bachelier peut être affecté dans une classe préparatoire de son choix en fonction des capacités d'accueil.

**Après avoir validé les deux années d'étude dans les classes préparatoires et avoir réussi le concours d'accès au second cycle, classant et sanctionnant, les étudiants sont affectés dans une des écoles supérieures sur la base des critères suivants :**

- 1- la moyenne obtenue au concours,
- 2- les vœux exprimés par l'étudiant,
- 3- les capacités d'accueil des écoles supérieures.





Les classes préparatoires sont rattachées à cinq domaines différents (ST, SEGC, SNV, MI et AUMV) :

**A- Les classes préparatoires en Sciences et Technologie (CP-ST) :** permettent d'accéder à l'une des écoles supérieures suivantes :

- Ecole Nationale Polytechnique (Alger)
- Ecole Nationale Polytechnique d'Oran
- Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Constantine
- Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics d'Alger
- Ecole Nationale Supérieure de l'Hydraulique de Blida
- Ecole Nationale Supérieure des Mines et de la Métallurgie de Annaba
- Ecole Supérieure des Technologies Industrielles de Annaba
- Ecole Supérieure des Sciences Appliquées de Tlemcen
- Ecole Supérieure en Génie Electrique et Energétique d'Oran
- Ecole Nationale Supérieure de Technologie -Alger
- Ecole Supérieure des Sciences Appliquées d'Alger

**B- Les classes préparatoires en Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales (CP-SEGC):** permettent d'accéder à l'une des écoles supérieures suivantes :

- Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Koléa
- Ecole Supérieure de Commerce de Koléa
- Ecole Nationale Supérieure en Statistique et en Economie Appliquée de Koléa
- Ecole Supérieure des Sciences de Gestion de Annaba
- Ecole Supérieure de Comptabilité et de Finance de Constantine
- Ecole Supérieure de Management de Tlemcen
- Ecole Supérieure d'Economie d'Oran

**C- Les classes préparatoires en Sciences de la Nature et de la Vie (CP-SNV) :** permettent d'accéder à l'une des écoles supérieures suivantes :

- Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie d'El Harrach.
- Ecole Supérieure des Sciences de l'Aliment et des Industries Agroalimentaires d'Alger
- Ecole Supérieure Agronomique de Mostaganem
- Ecole Nationale Supérieure de Biotechnologie de Constantine
- Ecole Nationale Supérieure en Sciences de la Mer et de l'Aménagement du Littoral d'Alger (pour les spécialités « Aquaculture » et « Halieutique » de la filière hydrobiologie marine et continentale)
- Ecole Supérieure en Sciences Biologiques d'Oran

**D- Les classes préparatoires en Informatique (CP-MI) :** permettent d'accéder à l'une des écoles supérieures suivantes :

- Ecole Nationale Supérieure d'Informatique d'Alger
- Ecole Supérieure en Informatique de Sidi Bel Abbes

**E- Les classes préparatoires intégrées « spécifiques » :** permettent d'accéder à l'une des écoles supérieures suivantes :

- Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme d'Alger
- Ecole Nationale Supérieure de Biotechnologie de Constantine
- Ecole Nationale Supérieure en Sciences de la Mer et de l'Aménagement du Littoral d'Alger



L'annexe 06 (pages 52 à 57) fait apparaître dans ses colonnes, les règles générales applicables en matière de préinscription et d'orientation dans les classes préparatoires.

Colonne 1 : Code d'identification de la classe préparatoire,

Colonne 2 : Classe préparatoire au sein des écoles,

Colonne 3 : Ecoles nationales supérieures relevant de chaque type de classe préparatoire,

Colonne 4 : Précise le caractère national de chacune des classes préparatoires,

Colonne 5 : Séries de baccalauréat, hiérarchisées par priorité, ouvrant droit à l'accès aux classes préparatoires,

Colonne 6 : Bases de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription aux classes préparatoires.

### 1.7 Préinscription et orientation dans les Ecoles Normales Supérieures

Les écoles normales supérieures offrent au bachelier, des parcours dédiés à la formation des formateurs au profit du secteur de l'éducation nationale, pour les trois paliers : primaire (Professeur de l'Ecole Primaire), moyen (Professeur de l'Enseignement Moyen) et secondaire (Professeur de l'Enseignement Secondaire).

Les places pédagogiques disponibles dans les écoles normales supérieures sont fixées annuellement, par palier, par filière et par wilaya, selon les besoins exprimés par le secteur de l'éducation nationale.

L'inscription finale dans ces écoles normales supérieures est subordonnée au résultat de l'entretien et de la condition d'âge fixée au plus à 24 ans (pour les deux sexes). Le candidat retenu pour une formation dans ces écoles est tenu de signer un contrat d'engagement avec le secteur de l'éducation pour son affectation future à l'issue de sa formation.

L'annexe 07 (pages 58 à 65) fait apparaître dans ses colonnes, les règles générales applicables en matière de préinscription et d'orientation dans les écoles normales supérieures.

Colonne 1 : Code d'identification des filières de formation,

Colonne 2 : Intitulé des filières de formation,

Colonne 3 : Ecole normale supérieure assurant la filière de formation,

Colonne 4 : Circonscriptions géographiques relevant de chacune des écoles normales supérieures,

Colonne 5 : Séries de baccalauréat, hiérarchisées par priorité, ouvrant droit à l'accès aux filières de formation,

Colonne 6 : Bases de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription dans les écoles normales supérieures.

### 1.8 Préinscription et orientation dans les filières des sciences médicales

L'annexe 08 (pages 66 à 68) fait apparaître dans ses colonnes, les règles générales applicables en matière de préinscription et d'orientation dans les filières des sciences médicales.

Colonne 1 : Code d'identification des filières de formation,

Colonne 2 : Intitulé des filières de formation,

Colonne 3 : Etablissements d'enseignement et de formation supérieurs assurant la filière de formation,

Colonne 4 : Circonscriptions géographiques relevant de chacun des établissements d'enseignement et de formation supérieurs,

Colonne 5 : Séries de baccalauréat ouvrant droit à l'accès aux filières de formation,





Colonne 6 : Bases de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription, Cette colonne fait apparaître le mode de participation au classement en vue de la préinscription aux filières de formation.

### 1.9 Préinscription et orientation dans les Sciences vétérinaires

L'annexe 09 (pages 69 à 71) fait apparaître dans ses colonnes, les règles générales applicables en matière de préinscription et d'orientation dans les Sciences vétérinaires.

Colonne 1 : Code d'identification des filières de formation,

Colonne 2 : Intitulé des filières de formation,

Colonne 3 : Universités, l'école nationale supérieure ou les instituts assurant la filière de formation,

Colonne 4 : Précise le caractère national de chaque établissement,

Colonne 5 : Séries de baccalauréat, hiérarchisées par priorité, ouvrant droit à l'accès à la filière de formation,

Colonne 6 : Bases de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription dans les établissements.

### 1.10- Inscription des titulaires du baccalauréat spécifique

L'annexe 10 (pages 72 à 73) concerne le baccalauréat spécifique (Lycée Bouâmama). L'annexe 10 permet au titulaire du baccalauréat spécifique de positionner la série de son baccalauréat par rapport aux autres séries de baccalauréats délivrés par le Ministère de l'Education Nationale.

Une fois la concordance établie, l'annexe 10 de la présente circulaire fournit les informations nécessaires ainsi que les possibilités d'inscription dans les établissements universitaires et les conditions d'accès.

Une plateforme dédiée est mise à la disposition de l'étudiant. Elle lui permet de procéder à une inscription en ligne pour une filière donnée et ce, en fonction de sa moyenne obtenue au baccalauréat, de la moyenne minimale d'accès spécifique à chaque filière déterminée après le traitement informatique, ainsi que des conditions requises. Cette procédure est opérationnelle à partir de la proclamation des minimas pour chaque filière.

### 1.11- Inscription des titulaires du baccalauréat dans les établissements hors MESRS

L'annexe 11 (pages 74 à 80) fait état des possibilités d'inscription dans des établissements sous tutelle pédagogique du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et relevant d'autres secteurs ministériels et donne pour ces différents secteurs les informations suivantes :

- les établissements sous tutelle,
- les formations dispensées,
- les conditions d'accès
- ainsi que les sites web de ces établissements pour plus d'information.

Pour les établissements de formation supérieure relevant du Ministère de la Défense Nationale, la liste des établissements concernés ainsi que les conditions d'accès sont disponibles sur le site web de ce ministère. ([www.mdn.dz](http://www.mdn.dz))

L'annexe 12 (page 81) fait état des codes des wilayas.

L'annexe 13 (pages 82 à 83) présente le réseau des établissements universitaires.





## 2. Modalités de préinscription et d'orientation

### 2.1 Préinscription

En utilisant le code, qui est notifié dans le relevé des notes obtenues au baccalauréat, le candidat peut avoir accès par le biais du site internet dédié à une **liste de filières autorisées**. Parmi toutes les filières possibles, il doit y faire figurer dans sa **fiche de vœux, par ordre décroissant, quatre (4) choix possibles**, parmi les domaines de formation : Licence, filières à recrutement national, master à cursus intégré de licence, classes préparatoires, Institut Sciences et Techniques Appliquées, filières dans les Ecoles Normales Supérieures, filières dans les sciences médicales et dans les sciences vétérinaires.

**Important : Dans sa fiche de vœux, le titulaire du baccalauréat doit mentionner au moins, dans un de ses quatre (04) choix, une filière de formation de type Licence dispensée dans un établissement universitaire.**

Pour rappel, la fiche de vœux est transmise, **exclusivement par voie électronique**, à travers le site Internet dédié.

**Les préinscriptions en ligne sont obligatoires pour tous les bacheliers. Tout bachelier n'ayant pas accompli et finalisé sa préinscription en ligne dans les délais impartis, perdra toute possibilité de s'inscrire dans une filière de son choix.**

En cas d'absence à l'entretien obligatoire pour certaines filières, le candidat est considéré ajourné. Il doit alors suivre la procédure prévue à cet effet, comme indiquée dans le paragraphe 2.2.

### 2.2 Traitement informatique

Le traitement national informatisé prendra en charge toutes les fiches de vœux des nouveaux bacheliers, saisies et transmises en ligne. Sur la base de la combinaison des quatre paramètres de préinscription et d'orientation, ce traitement conduit à satisfaire chacun des nouveaux bacheliers dans l'un de ses quatre (04) choix.

Les résultats du traitement national informatisé sont mis à la disposition des bacheliers sur les sites Internet dédiés.

En consultant l'un de ces sites, le bachelier prendra connaissance de son affectation :

- a. Soit le candidat confirme son affectation et se présentera aux inscriptions définitives selon le calendrier arrêté et le rendez-vous notifié.
- b. Soit le candidat est soumis à un entretien auquel il doit alors se présenter dès l'annonce des résultats d'affectation et selon le calendrier arrêté. Le candidat présente un certificat médical pour le domaine Sciences et Techniques des Activités Physique et Sportive (STAPS), ou se présente à une entrevue pour les Ecoles Normales Supérieures (ENS), les Instituts des Sciences et Techniques Appliquées (ISTA), quelques parcours de licences et les Licences IMAMA et IRCHAD tels que spécifiées dans les conditions complémentaires et stipulées dans les annexes. Dans le cas d'un refus ou d'un échec au test, le candidat est affecté à son choix suivant auquel il ouvre droit. Dans le cas où aucun de ses choix ne peut être satisfait, il est permis à cet étudiant de procéder une seconde fois à une nouvelle orientation, selon le même dispositif et conformément au calendrier.





- c. Dans le cas particulier où aucun des quatre (04) choix n'a pu être satisfait, il est proposé alors au nouveau bachelier concerné une deuxième opération de préinscription similaire à la première lui permettant de procéder à la sélection d'un domaine ou d'une filière de formation, selon le même dispositif, conformément au calendrier et aux places pédagogiques disponibles.
- d. Soit le candidat est affecté selon son choix à une filière dans une autre wilaya qui ne correspond pas à son vœu, il s'agit des domaines et filières : Sciences et Techniques (ST), Droit, Langue et Littérature arabe (LLA) et Sciences économiques, de gestion et commerciales (SEGC) et sciences médicales.

**Dans cette situation, il lui est permis de procéder à nouveau à une autre orientation, selon la même procédure suite à la non-validation de la première affectation, conformément au calendrier et aux places pédagogiques restantes.**

**Il y a lieu de préciser que pour les situations (b), (c) et (d) ci-dessus, relatives à une demande de réaffectation, le candidat perd automatiquement l'affectation initiale.**

Une fois que l'affectation est définitive, le candidat se présente alors à l'établissement d'affectation, pour déposer son dossier d'inscription, s'acquitter de ses droits d'inscription, retirer les documents d'inscription définitive et prendre connaissance de la programmation des enseignements selon le calendrier proposé.

### **3. Circonscriptions géographiques d'inscription**

**Le rattachement des circonscriptions géographiques d'inscription des nouveaux bacheliers dans les domaines de formation et filières de formation, tel que défini dans les annexes correspondantes, peut être modifié pour garantir une meilleure affectation des nouveaux bacheliers, dans les établissements d'enseignement supérieur, offrant plus de capacités d'accueil, d'encadrement et d'hébergement.**

**En particulier, pour les filières des sciences médicales, le bachelier peut être affecté dans tout établissement d'enseignement supérieur du territoire national en fonction des capacités d'accueil.**

### **4. Changements d'affectation autorisés**

**Des changements d'affectation peuvent être accordés aux demandes suivantes, via une plateforme dédiée, selon un calendrier établi :**

- Demandes de changement vers une autre filière dans le **même établissement.**
- Demandes de changement vers une autre ville universitaire, émanant des étudiants dont les parents ont été mutés (d'office, ou corps constitués).
- Demandes de changement suite à un mariage au profit des **bacheliers** devant ainsi changer de résidence.

**Pour toutes ces situations, il est permis aux bacheliers de procéder en ligne à une demande de changement d'affectation, dans le respect des conditions requises dans la circulaire, et des moyennes minimales et en présentant en ligne les documents justificatifs.**

**Il y a lieu de préciser que pour ces situations, relatives à une demande de changement d'affectation autorisé, les candidats perdent automatiquement leur affectation initiale.**

**Ces demandes sont traitées par le biais de la plateforme par l'établissement d'accueil, la réponse leur est notifiée par le même canal et selon le calendrier établi.**



## 5. Calendrier des préinscriptions, changements d'affectation autorisés et inscriptions définitives

Le calendrier des préinscriptions, changements d'affectations autorisées et inscriptions définitives des nouveaux bacheliers, au titre de l'année universitaire 2017-2018 est fixé comme suit :

### - Portes ouvertes au niveau des établissements d'enseignement supérieur du 13 juillet au 19 juillet 2017.

- La période des préinscriptions est fixée :

**du 15 au 17 juillet 2017**

- La période de confirmation des préinscriptions est fixée :

**du 18 au 19 juillet 2017**

- La période de traitement des vœux

**du 20 au 27 juillet 2017**

- La proclamation des résultats des affectations

**Le 28 juillet 2017**

- La période des entretiens et tests

**du 28 au 30 juillet 2017**

- Les préinscriptions au profit des cas tels que définis dans le paragraphe 2.2. (Cas : (b), (c) et (d)) :

**du 28 au 30 juillet 2017**

- Le traitement des cas tels que définis dans le paragraphe 2.2. (Cas : (b), (c) et (d)):

**du 31 juillet au 04 Août 2017**

- Les résultats des affectations :

**du 05 Août au 06 Août 2017**

- La période d'ouverture de la plateforme d'hébergement est fixée :

**du 28 juillet au 07 Août 2017**

- La période d'ouverture de la plateforme des changements d'affectations autorisés est fixée :

**du 24 au 27 Août 2017**

- La période du traitement des changements d'affectations autorisées est fixée :

**du 28 au 31 Août 2017**

- Les résultats des changements d'affectations autorisés :

**à partir du 31 Août 2017**

- La période des inscriptions définitives est fixée :

**du 05 au 10 septembre 2017**

La date limite du **10 septembre 2017** clôture définitivement les inscriptions au titre de l'année universitaire 2017-2018.

## 6. Bac avec mention « Excellent » et « Très Bien »

### 6.1 Les titulaires du baccalauréat obtenu avec mention « Excellent »

Le titulaire du baccalauréat obtenu avec mention «Excellent» remplit, en ligne, une fiche de vœux en mentionnant deux (02) choix parmi les filières proposées, dans le respect des conditions fixées en matière de série du baccalauréat : il sera satisfait dans l'un de ses choix.





## 6.2 Les titulaires du baccalauréat obtenu avec mention « Très Bien »

Le titulaire du baccalauréat obtenu avec mention «Très Bien» remplit, en ligne, une fiche de vœux en mentionnant trois (03) choix parmi les filières proposées, dans le respect des conditions fixées en matière de série du baccalauréat : il sera satisfait dans l'un de ses choix.

## 7. Les titulaires d'un diplôme étranger obtenu en 2017

Les titulaires d'un diplôme de baccalauréat étranger obtenu en 2017 doivent avant toute inscription dans un établissement universitaire, procéder à une demande d'équivalence de leur diplôme. La demande de l'équivalence se fait via une application dédiée à cet effet.

Le dossier de demande d'équivalence comprend les documents suivants :

- Copie du diplôme du baccalauréat
- Copie du relevé de notes du baccalauréat
- Copie de la pièce d'identité
- Fiche de renseignements à remplir en ligne

Lors du dépôt de demande d'équivalence, le bachelier titulaire d'un baccalauréat étranger doit indiquer impérativement dans la fiche de renseignements, l'établissement et la filière souhaités.

Le bachelier peut toutefois se présenter, au niveau du bureau des équivalences (M.E.S.R.S. au 11, Chemin KHELOUFI Mohand-Ben Aknoun - Alger), pour déposer le dossier de demande d'équivalence tel qu'indiqué ci-dessus et retirer l'original de son équivalence. Il devra se munir de tous les documents originaux ci-dessus énumérés.

Toutefois, une copie de l'équivalence, peut lui être transmise, par mail, à sa demande.

### Important :

Les titulaires d'un baccalauréat étranger ne sont pas soumis à la procédure de préinscription et d'orientation en ligne, mais sont soumis aux conditions d'accès à chaque filière comme stipulées dans la présente circulaire et aux **moyennes minimales consultables sur les sites internet dédiés**. **Le candidat procède en ligne à une demande d'affectation dans un établissement de son choix. Une réponse lui sera notifiée par le même canal.** Le bachelier muni de son diplôme original accompagné de son équivalence peut se rapprocher alors de l'établissement de son choix pour une inscription définitive selon le calendrier établi.

Afin de confirmer le niveau requis en langues étrangères pour l'inscription dans les filières à recrutement national, les filières des sciences médicales et vétérinaires et les filières dispensées par les écoles supérieures, un test de langues étrangères sera organisé par l'établissement d'accueil. En cas d'échec au test, il est proposé au candidat un autre choix et ce par le biais de la même plateforme.

## 8. Les titulaires d'un baccalauréat obtenu antérieurement à la session 2017

- Les titulaires d'un baccalauréat algérien obtenu antérieurement à la session 2017 et n'ayant pris aucune inscription universitaire peuvent procéder au titre de l'année universitaire 2017-2018 à une demande d'inscription auprès de l'établissement d'enseignement et de formation supérieurs de leur circonscription géographique de rattachement, selon les conditions pédagogiques et la moyenne minimale d'accès à la filière ou au domaine, de l'année d'obtention de leur baccalauréat et ce, dans la limite des places pédagogiques disponibles.
- Les titulaires d'un baccalauréat étranger obtenu antérieurement à la session 2017 et n'ayant effectué aucune inscription universitaire ou participé au test d'accès de l'année antérieure



peuvent, au titre de l'année universitaire 2017-2018, postuler à une inscription dans un établissement d'enseignement et de formation supérieur selon la procédure et les conditions indiquées dans le paragraphe 7 de la présente circulaire, et selon les conditions pédagogiques et la moyenne minimale d'accès à la filière ou au domaine, de l'année d'obtention de leur baccalauréat et ce, dans la limite des places pédagogiques disponibles.

**Les dates limites d'inscription dans les établissements universitaires sont fixées au 10 septembre 2017.**

**Remarque : Les titulaires de plusieurs baccalauréats ne peuvent bénéficier que d'une seule inscription.**

**Instructions :**

Il est demandé aux chefs d'établissements d'enseignement et de formation supérieurs et aux directeurs des œuvres universitaires de prendre, chacun en ce qui le concerne, toutes les dispositions utiles en vue d'assurer la plus large diffusion, en direction des nouveaux bacheliers et de leurs parents, du contenu de la présente circulaire et de toutes informations relatives aux cursus de formations supérieures, aux diplômes les sanctionnant et aux conditions d'accès aux œuvres universitaires.

Par ailleurs, il est recommandé d'informer tous les concernés que la présente circulaire est disponible au format numérique et interactif, accompagnée du guide du nouveau bachelier, téléchargeables via les sites internet dédiés.

J'attache la plus grande importance à la diffusion et à l'application rigoureuse des dispositions de la présente circulaire.

**Le Ministre de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Scientifique**





# Sommaire des annexes

Tableaux	Domaines et filières de Formation	Pages
<b>Annexe 01 : Points de Formation et conditions pédagogiques d'inscription en licence</b>		<b>14</b>
I	Sciences et Technologies	16
II	Sciences de la Matière	17
III	Mathématiques et Informatique	18
IV	Sciences de la Nature et de la Vie	19
V	Sciences de la Terre et de l'Univers	20
VI	Sciences Economiques, de Gestion et Sciences Commerciales	21
VII	Droit et Sciences Politiques	22
VIII	Lettres et Langues Etrangères	24
IX	Sciences Humaines et Sociales	27
X	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	30
XI	Arts	30
XII	Langue et littérature Arabes	31
XIII	Langue et Culture Amazighes	32
XIV	Architecture, Urbanisme et Métiers de la Ville	32
<b>Annexe 02 : Domaines ou filières de formation à recrutement national</b>		<b>33</b>
I	Sciences et Technologies	34
II	Sciences de la Matière	37
III	Mathématiques et Informatique	38
IV	Sciences de la Nature et de la Vie	39
V	Sciences de la Terre et de l'Univers	40
VI	Sciences Economiques, de Gestion et Sciences Commerciales	41
VII	Sciences Humaines et Sociales	41
VIII	Architecture, Urbanisme et Métiers de la Ville	42
IX	Droit et Sciences politiques	42
<b>Annexe 03 : Masters à Coursus Intégré de Licence (MCIL)</b>		<b>43</b>
<b>Annexe 04 : Instituts des Sciences et Techniques Appliquées (ISTA)</b>		<b>45</b>
<b>Annexe 05 : Autres Offres de Formation en licence</b>		<b>48</b>
<b>Annexe 06 : Classes préparatoires</b>		<b>52</b>
<b>Annexe 07 : Ecoles normales supérieures</b>		<b>58</b>
<b>Annexe 08 : Sciences médicales</b>		<b>66</b>
<b>Annexe 09 : Sciences vétérinaires</b>		<b>69</b>
<b>Annexe 10 : Baccalauréat spécifique (Lycée Bouâmama)</b>		<b>72</b>
<b>Annexe 11 : Tutelle pédagogique</b>		<b>74</b>
<b>Annexe 12 : Code des Wilayas</b>		<b>81</b>
<b>Annexe 13 : Réseau des établissements universitaires</b>		<b>82</b>

NB : Codification des domaines et filières :

- spécification du domaine : D + deux chiffres, exemple : D01, D11, D12
- spécification de la filière : codification à trois chiffres, exemple : 012, 082, 093



# ANNEXE 01

## Points de formation et conditions pédagogiques d'inscription en licence





## DOMAINES DE FORMATION

Codes	Domaines de Formation
D01	Sciences et Technologies
D02	Sciences de la Matière
D03	Mathématiques et Informatique
D04	Sciences de la Nature et de la Vie
D05	Sciences de la Terre et de l'Univers
D06	Sciences Economiques, de Gestion et Sciences Commerciales
D07	Droit et Sciences Politiques
D08	Lettres et Langues Etrangères
D09	Sciences Humaines et Sociales
D10	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives
D11	Arts
D12	Langue et littérature Arabes
D13	Langue et Culture Amazighes
D14	Architecture, urbanisme et métiers de la ville



I. DOMAINE DE FORMATION SCIENCES ET TECHNOLOGIES : D01

Code	Domaine de Formation	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de baccalauréat et priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription
011	Sciences et Technologies (*)	- Univ. Laghouat - Univ. Djelfa - Univ. Médéa - Univ. Ghardaïa - C. Univ. Tamanghasset - Univ. Oum El Bouaghi - Univ. Batna 2 - Univ. Tebessa - Univ. Skikda - Univ. El Oued - Univ. Khenchela - Univ. Souk Ahras - Univ. Adrar - Univ. Béchar - Univ. Tiaret - Univ. Saida - Univ. Mostaganem - C. Univ. Tissemsilt - C. Univ. Naama - Univ. Mascara	03 17 26 47 11 04 05 12 21 39 40 41 01 08,37 14 20 27 38 45 29	<p><u>Priorité 01</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Mathématiques</li> <li>. Techniques Mathématiques</li> </ul> <p><u>Priorité 02</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Sciences Expérimentales</li> </ul>	<p>Le classement se fait sur la base de la Moyenne générale obtenue au baccalauréat.</p> <p>Conditions complémentaires:</p> <p>Pour participer au classement, la note de la matière de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mathématiques ou</li> <li>- Physique ou</li> <li>- Génie Civil ou</li> <li>- Génie Mécanique ou</li> <li>- Génie des Procédés ou</li> <li>- Génie Electrique</li> </ul> <p>obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 10/20</p>
012	Sciences et Technologies (*)	- Univ. Bouira - Univ. M'Sila - Univ. Constantine 3 (Génie des Procédés) - Univ. Béjaïa - Univ. Sétif 1 - Univ. Jijel - C. Univ. Mila - Univ. Sidi Bel Abbes - Univ. Oran 1 - Univ. Tlemcen - C. Univ. Ain Temouchent - C. Univ. El Bayadh	10 28 25 06 19 18 43 22 31 13 46 32		
013	Sciences et Technologies (*)	- Univ. Constantine 1 - Univ. Annaba - Univ. Guelma - Univ. Ouargla - Univ. Biskra	25 23, 36 24 30,33 07		
014	Sciences et Technologies (*)	- USTHB - Univ. Blida 1 - Univ. Boumerdes - C. Univ. Tipaza - Univ. Tizi Ouzou - Univ. Bordj Bou Arreridj - Univ. Chlef - Univ. Khemis Miliana - C. Univ. Maghnia	16 09 35 42 15 34 02 44 13		
015	Sciences et Technologies (*)	-USTO (Oran) -C. Univ. Relizane	31 48		

(\*) Dans le cas de non disponibilité de places pédagogiques suffisantes, un autre établissement de formation sera proposé au candidat dans le même domaine.





II. DOMAINE DE FORMATION SCIENCES DE LA MATIERE : D02

Code	Domaine de Formation	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de baccalauréat	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription
021	Sciences de la Matière	- Univ. Laghouat	03,47	. Mathématiques . Sciences Expérimentales . Techniques Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat  <b>Conditions complémentaires :</b>  Pour participer au classement, la note de Physique obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 10/20
		- Univ. Béjaïa	06		
		- Univ. Djelfa	17		
		- Univ. Médéa	26		
		- C. Univ. Tamanghasset	11		
		- Univ. Oum El Bouaghi	04		
		- Univ. Batna 1	05		
		- Univ. Biskra	07		
		- Univ. Tebessa	12		
		- Univ. Skikda	21		
		- Univ. El Oued	39		
		- Univ. Khenchela	40		
		- Univ. Souk Ahras	41		
		- Univ. Adrar	01		
		- Univ. Bechar	08, 37		
		- Univ. Tlemcen	13		
		- Univ. Tiaret (+ A. Sougheur)	14		
		- Univ. Saïda	20, 32		
		- Univ. Mostaganem	27		
		- Univ. Mascara	29		
		- USTO (Oran)	31		
		- C. Univ. Tissemsilt	38		
		- C. Univ. Relizane	48		
		- C. Univ. Ain Témouchent	46		
		- Univ. Bouira	10		
022	Sciences de la Matière	- Univ. Bordj Bou Arreridj	10,34		
		- Univ. Jijel	18		
		- Univ. Guelma	24		
		- Univ. Sétif 1	19		
		- Univ. Constantine 1	25,43		
		- Univ. Annaba	23		
		- Univ. El Tarf	36		
		- Univ. Ouargla	30, 33		
		- Univ. Sidi Bel Abbès	22,46		
		- Univ. Oran 1	31		
		- Univ. Khemis Miliana	44		
023	Sciences de la Matière	- Univ. Blida 1	09, 42		
		- Univ. Boumerdes	35		
		- Univ. Tizi Ouzou	15		
		- Univ. Alger 1	16		
		- Univ M'Sila	10, 28		
		- Univ. Chlef	02,44		



III. DOMAINE DE FORMATION MATHÉMATIQUES INFORMATIQUE : D03

Code	Domaine de Formation	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de baccalauréat et priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription
031	Mathématiques et Informatique	- Univ. Béjaïa	06	<p><u>Priorité 01 :</u> . Mathématiques</p> <p><u>Priorité 02 :</u> . Techniques Mathématiques . Sciences Expérimentales</p>	<p>Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat</p> <p><b>Conditions complémentaires :</b></p> <p>Pour participer au classement, la note de mathématiques doit être supérieure ou égale à 11/20</p>
		- Univ. Blida 1	09, 42		
		- Univ. Djelfa	17		
- Univ. Médéa	26				
- C. Univ. Tamanghasset	11				
- Univ. Oum El Bouaghi	04				
- Univ. Batna 2	05				
- Univ. Biskra	07				
- Univ. Tebessa	12				
- Univ. Jijel	18				
- Univ. Annaba	23				
- Univ. El Oued	39				
- Univ. Khenchela	40				
- Univ. Souk Ahras	41				
- C. Univ. Mila	43				
- Univ. Adrar	01				
- Univ. Bechar	08				
- Univ. Tlemcen	13				
- Univ. Tiaret	14, 38				
- Univ. Saida	20,32				
- Univ. Mostaganem	27				
- Univ. Mascara	29				
- USTO (Oran)	31				
- C. Univ. Tindouf	37				
- C. Univ. Naama	45				
- C. Univ. Relizane	48				
- Univ. Sidi Bel Abbès	22,46				
032	Mathématiques et Informatique	- Univ. Guelma	24		
		- Univ. Sétif 1	19		
		- Univ. Ouargla	30		
		- Univ. Oran 1	31		
		- C. Univ. Ain Témouchent	46		
		- Univ. Alger 1	16		
		- Univ. Bouira	10		
- Univ. Khemis Miliana	44				
033	Mathématiques et Informatique	- Univ. Tizi Ouzou	15		
		- Univ. Boumerdes	16, 33,35		
		- Univ. Ghardaïa	47		
		- Univ. Laghouat	03		
		- Univ. Skikda	21		
		- Univ. M'Sila	10,28		
		- Univ. El Tarf	36		
		- Univ. Chlef	02,44		
- Univ. Bordj Bou Arréridj	10, 34				





IV. DOMAINE DE FORMATION SCIENCES DE LA NATURE ET DE LA VIE : D04

Code	Domaine de Formation	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de baccalauréat et priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription
041	Sciences de la Nature et de la Vie	- Univ. Laghouat	03	<p><u>Priorité 01 :</u> .Sciences Expérimentales</p> <p><u>Priorité 02 :</u> . Mathématiques</p> <p><u>Priorité 03 :</u> . Techniques Mathématiques</p>	<p>Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat</p>
		- Univ. Béjaïa	06		
- Univ. Bouira	10				
- Univ. Alger 1	16				
- Univ. Djelfa	17				
- Univ. Médéa	26				
- C. Univ. Tamanghasset	11				
- Univ. Oum El Bouaghi	04				
- Univ. Batna 1 (Sciences Agronomiques)	05				
- Univ. Biskra	07				
- Univ. Tebessa	12				
- Univ. Jijel	18				
- Univ. Annaba	23				
- Univ. El Oued	39				
- Univ. Khenchela	40				
- Univ. Souk Ahras	41				
- Univ. Constantine 1	25,43				
- Univ. Adrar	01				
- Univ. Béchar	08,37				
- Univ. Tlemcen	13, 46				
- Univ. Tiaret (+ A. Ksar Challala)	14				
- Univ. Saida	20,32				
- Univ. Mostaganem	27				
- USTO (Oran)	31				
- C. Univ. Tissemsilt	38				
- C. Univ. Naama	45				
042	Sciences de la Nature et de la Vie	- Univ. Khemis Miliana	44		
		- Univ. Ghardaïa	47		
		- Univ. Skikda	21		
		- Univ. Bordj Bou Arreridj	10, 34		
		- Univ. Sétif 1	19		
		- Univ. El Tarf	36		
		- Univ. Mascara	29		
		- Univ. Oran 1	31		
		- C. Univ. El Bayadh	32		
		- C. Univ. Mila	43		
		- C. Univ. Ain Témouchent	46		
		- USTHB	16		
		043	Sciences de la Nature et de la Vie		
- Univ. Batna 2 (Sciences Biologiques)	05				
- Univ. Guelma	24				
- Univ. M'Sila	10,28				
- Univ. Ouargla	30				
- Univ. Chlef	02,44				
- C. Univ. Relizane	48				
- Univ. Blida 1	09, 16, 42				
044	Sciences de la Nature et de la Vie	- Univ. Boumerdes	16, 35,33		
		- Univ. Sidi Bel Abbès	22,46		



V. DOMAINE DE FORMATION SCIENCES DE LA TERRE ET DE L'UNIVERS : D05

Code	Filières de Formation	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de baccalauréat	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription
511	Géologie	- Univ. Tizi Ouzou - USTHB - Univ. Khemis Miliana - C. Univ. Tamanghasset  - Univ. Oum El Bouaghi - Univ. Batna 2 - Univ. Tebessa - Univ. Jijel - Univ. Sétif 1 - Univ. Annaba  - Univ. Tlemcen - Univ. Tiaret (+ A. Ksar Challala) - Univ. Mascara - Univ. Oran 2 - Univ. Tindouf	09,15,34,35 16,33,47 03,17,26,42,44 11  04 05,07,28,39 12,40,41 18,21,43 06,10,19 23,25,36  13,22,45,46 14,38 29,48 20,27,31,32 01,08,37	<u>Priorité 01 :</u> .Sciences Expérimentales	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat
512	Géologie	- Univ. Guelma  - Univ. Chlef	21,24  02,44	<u>Priorité 02:</u> . Mathématiques	
513	Géologie	-Univ. Constantine 1 - Univ. Ouargla	21,23,25 07,30,47	<u>Priorité 03:</u> . Techniques Mathématiques	
521	Géographie et Aménagement du Territoire	- USTHB - Univ. Djelfa  - Univ. Tebessa - Univ. Sétif 1 - Univ. Annaba  - Univ. Oran 2	09,10,11,15,16,33,35,42, 03,17,26,44,47  12,40,41 06,19 23,36  01,02,08,13,14,20,22,27, 29,31,32,37,38,45,46,48		
522	Géographie et Aménagement du Territoire	- Univ. Oum El Bouaghi - Univ. Batna 2 - Univ. Constantine 1	04 05,07,28,30,39 18,21,23,24,25,34,43		





VI. DOMAINE DE FORMATION SCIENCES ECONOMIQUES, DE GESTION ET COMMERCIALES : D06

Code	Domaine de Formation	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de baccalauréat et priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription
611	Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales	- Univ. Tizi Ouzou - Univ. Bordj Bou Arreridj - Univ. M'Sila - Univ. Bouira - Univ. Alger 3 - Univ. Blida 2 - C. Univ. Tipaza - Univ. Djelfa - Univ. Médéa - Univ. Boumerdes - C. Univ. Tamanghasset - C. Univ. Illizi - Univ. Oum El Bouaghi - Univ. Batna 1 - Univ. Tebessa - Univ. Annaba - Univ. El Tarf - Univ. El Oued - Univ. Khenchela - Univ. Souk Ahras - Univ. Adrar - Univ. Béchar - Univ. Tiaret (+ A. Ksar Challala) - Univ. Saida - Univ. Mostaganem - Univ. Mascara - Univ. Oran 2 - C. Univ. Tindouf - C. Univ. Tissemsilt - C. Univ. Relizane - C. Univ. Aflou - Univ. Constantine 2 - C. Univ. Mila	15, 16 10, 34 10,28 10 16 09,16 16,42 17 26 16, 35 11 33 04 05 12 23 36 39 40 41 01 08 14 20, 45 27 29 31 37 38 48 03 25, 43 43	<u>Priorité 01</u> . Gestion et Economie  <u>Priorité 02:</u> . Mathématiques  <u>Priorité 03 :</u> .Sciences Expérimentales . Techniques Mathématiques	Le Bachelier sera affecté dans ce domaine. L'établissement d'affectation dépendra du classement du candidat et des places pédagogiques disponibles
612	Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales	- Univ. Ghardaia - Univ. Ouargla - Univ. Biskra - Univ. Laghouat - Univ. Béjaïa - Univ. Sétif 1 - Univ. Skikda - Univ. Jijel - Univ. Tlemcen - Univ. Sidi bel Abbas - C. Univ. El Bayadh - C. Univ. Ain Témouchent	47 30 07 03 06 19 21 18 13, 46 22, 46 32 46		
613	Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales	- Univ. Guelma - Univ. Khemis Miliana - C. Univ. Barika - Univ. Chlef - C. Univ. Maghnia -Univ. Sci Islamiques E.A.K	24 44 05 02, 44 13 25, 43		



VII. DOMAINE DE FORMATION DROIT et SCIENCES POLITIQUES : D07

Code	Filières de Formation	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de baccalauréat et priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription
711	Droit	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Univ Béjaïa</li> <li>- Univ. Djelfa</li> <li>- Univ. Boumerdes</li> <li>- C. Univ. Tamanghasset</li> <li>- Univ. Oum El Bouaghi</li> <li>- Univ. Constantine 1</li> <li>- Univ. Batna 1</li> <li>- Univ. Tebessa</li> <li>- Univ. Jijel</li> <li>- Univ. Skikda</li> <li>- Univ. Guelma</li> <li>- Univ. Annaba</li> <li>- Univ. El Tarf</li> <li>- Univ. El Oued</li> <li>- Univ. Khenchela</li> <li>- Univ. Souk Ahras</li> <li>- Univ. Adrar</li> <li>- Univ. Béchar</li> <li>- Univ. Tlemcen</li> <li>- Univ. Tiaret (+ A. Sougheur + A. Ksar Challala)</li> <li>- Univ. Saida</li> <li>- Univ. Mostaganem</li> <li>- Univ. Mascara</li> <li>- Univ. Oran 2</li> <li>- C. Univ. Tindouf</li> <li>- C. Univ. Tissemsilt</li> <li>- C. Univ. Naama</li> <li>- C. Univ. Relizane</li> <li>- Univ. Sidi Bel Abbes</li> <li>- C. Univ. Ain Témouchent</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>06</li> <li>17</li> <li>35, 16</li> <li>11</li> <li>04</li> <li>25, 43</li> <li>05</li> <li>12</li> <li>18</li> <li>21</li> <li>24</li> <li>23</li> <li>36</li> <li>39</li> <li>40</li> <li>41</li> <li>01</li> <li>08</li> <li>13, 46</li> <li>14</li> <li>20</li> <li>27</li> <li>29</li> <li>31</li> <li>37</li> <li>38</li> <li>45</li> <li>48</li> <li>22, 46</li> <li>46</li> </ul>	<p><u>Priorité 01</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Lettres et Philosophie</li> <li>. Langues Etrangères</li> <li>. Gestion et Economie</li> </ul> <p><u>Priorité 02</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Sciences Expérimentales</li> <li>. Mathématiques</li> </ul> <p><u>Priorité 03</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Techniques Mathématiques</li> </ul>	<p>Le Bachelier sera affecté dans ce domaine. L'établissement d'affectation dépendra du classement du candidat et des places pédagogiques disponibles</p>
712	Droit	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Univ. Tizi Ouzou</li> <li>- Univ. Alger 1</li> <li>- Univ. Blida 2</li> <li>- Univ. Bordj Bou Arreridj</li> <li>- C. Univ. Tipaza</li> <li>- Univ. Médéa</li> <li>- Univ. Sétif 2</li> <li>- Univ. M'Sila</li> <li>- C. Univ. Barika</li> <li>- C. Univ. El Bayadh</li> <li>- C. Univ. Aflou</li> <li>- Univ. Bouira</li> <li>- Univ. Chlef</li> <li>- Univ. Khemis Miliana</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>15</li> <li>16,33</li> <li>09,16,44</li> <li>10, 34</li> <li>16,42</li> <li>26</li> <li>19</li> <li>10,28</li> <li>05</li> <li>32</li> <li>03</li> <li>10</li> <li>02, 44</li> <li>44</li> </ul>		
713	Droit	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Univ. Ouargla</li> <li>- Univ. Biskra</li> <li>- Univ. Ghardaia</li> <li>- Univ. Laghouat</li> <li>- C. Univ. Maghnia</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>30</li> <li>07</li> <li>47</li> <li>03</li> <li>13</li> </ul>		





VII. DOMAINE DE FORMATION DROIT et SCIENCES POLITIQUES : D07(suite)

Code	Filières de Formation	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de baccalauréat et priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription
721	Sciences Politiques	- Univ. Laghouat - Univ. Blida 2 - Univ. Alger 3 - Univ. Djelfa - Univ. Batna 1 - Univ. Biskra - Univ. Tebessa - Univ. Sétif 2 - Univ. Annaba - Univ. M'Sila - Univ. Tlemcen - Univ. Tiaret - Univ. Saida - Univ. Oran 2	03,47 02, 09, 15, 26, 33, 42, 44 01, 11, 16, 35 17 05, 39 07,30 12 06, 19, 34 23, 24, 25,36 28 13, 46 14 20, 32, 45 08, 31, 37, 38	<u>Priorité 01 :</u> . Lettres et Philosophie . Langues Etrangères . Gestion et Economie  <u>Priorité 02 :</u> . Mathématiques . Sciences Expérimentales  <u>Priorité 03 :</u> . Techniques Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat  Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 12/20
722	Sciences Politiques	- Univ. Tizi Ouzou - Univ. Ghardaia - Univ. Mascara - C. Univ. Relizane - Univ. Adrar - C. Univ. Tamanghasset - Univ. Bechar - Univ. El Oued - Univ. Skikda - Univ. Constantine 3 - Univ. Sidi Bel Abbas	09,15 47 29 48 01 11 08,37 39 21 04, 18, 21, 23, 25, 41, 43, 40 22		
723	Sciences Politiques	- Univ. Guelma - Univ. Ouargla - Univ. Mostaganem	21, 24, 41 07, 30, 47 02, 27, 29, 48		



VIII. DOMAINE DE FORMATION LETTRES ET LANGUES ETRANGERES : D08

Code	Filières de Formation	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de baccalauréat et priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription
811	Langue Allemande	- Univ. Alger 2 - Univ. Sidi Bel Abbes - Univ. Oran 2	03,06,09,10,11,15,16,17,26,33,35,42,44,47 04,05,07,08,12,13,22,24,28,30,34,36,39,40,41,43 01,02,14,18,19,20,21,23,25,27,29,31,32,37,38,45,46,48	Bac Langues Etrangères	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la note d'Allemand obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 11/20
821	Langue anglaise	- Univ. Laghouat - Univ. Béjaïa - Univ. Blida 2 - Univ. Alger 2 - Univ. Djelfa - Univ. Médéa - Univ. Boumerdes - Univ. Khemis Miliana - Univ. Ghardaïa - C. Univ. Tamanghasset  - Univ. Oum El Bouaghi - Univ. Batna 2 - Univ. Biskra - Univ. Tebessa - Univ. Jijel - Univ. Annaba - Univ. El Tarf - Univ. Guelma - Univ. M'Sila - Univ. El Oued - Univ. Khenchela - Univ. Souk Ahras - C. Univ. Mila  - Univ. Adrar - Univ. Chlef - Univ. Bechar - Univ. Tlemcen - Univ. Sidi Bel Abbes - Univ. Tiaret - Univ. Saida - Univ. Mascara - Univ. Oran 2 - C. Univ. Naama - C. Univ. Relizane	03 06,19 09, 42 16, 33 17 26 35 44 47 11  04 05 07,30 12 18 23,36 36 24 28 39 40 41 43  01 02 08,37 13, 46 22 14,38 20,32 29 31 45 48	<u>Priorité 01</u> : . Langues Etrangères  <u>Priorité 02</u> : . Lettres et Philosophie  <u>Priorité 03</u> : . Mathématiques . Techniques Mathématiques . Sciences Expérimentales . Gestion et Economie	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat  Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la note d'anglais obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 11/20
822	Langue anglaise	- Univ. Tizi Ouzou - Univ. Skikda - Univ. Constantine 1 - Univ. Mostaganem - C. Univ. Ain Temouchent	15,34 21 23,25 27,38 46		
823	Langue anglaise	- Univ. Sétif 2 - Univ. Bordj Bou Arreridj - Univ. Ouargla - C.Univ. Barika	06,19 10,34 30 05		



VIII. DOMAINE DE FORMATION LETTRES ET LANGUES ETRANGERES : D08 (Suite)

Code	Filières de Formation	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de baccalauréat et priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription
831	Langue Espagnole	- Univ. Alger 2 - Univ. Laghouat - Univ. Tlemcen - Univ. Mostaganem - Univ. Oran 2	06,09,10,11,12,15,16,25,26,30,33,35,42,44 03,17,28,39,40,47 01,08,13,20,22,45,46 02,18,19,27,34,48 04,05,07,14,21,23,24,29,31,32,36,37,38,41,43	Bac Langues Etrangères	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la note de l'Espagnol obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 11/20
841	Langue française	- Univ. Laghouat - Univ. Béjaïa - Univ. Blida 2 - Univ. Bouira - Univ. Alger 2 - Univ. Djelfa - Univ. Boumerdes - C. Univ. Tamanghasset - Univ. Oum El Bouaghi - Univ. Batna 2 - Univ. Biskra - Univ. Tebessa - Univ. Jijel - Univ. Annaba - Univ. Guelma - Univ. El Oued - Univ. Khenchela - Univ. Souk Ahras - C. Univ. Mila - Univ. Adrar - Univ. Bechar - Univ. Tlemcen - Univ. Tiaret - Univ. Saida - Univ. Mostaganem - Univ. Mascara - C. Univ. Tissemsilt - C. Univ. Naama - C. Univ. Relizane	03,47 06 09, 42, 44 10 16,33 17 35 11 04 05 07,30 12 18,21 23,25,36 24 39 40 41 43 01 08,37 13, 46 14 20,32 27 29 38 45 48	<u>Priorité 01</u> : . Langues Etrangères  <u>Priorité 02</u> : . Lettres et Philosophie  <u>Priorité 03</u> : . Mathématiques . Techniques Mathématiques . Sciences Expérimentales . Gestion et Economie	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat  Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la note de français obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 11/20
842	Langue française	- Univ. Médéa - Univ. Khemis Miliana - Univ. Ghardaïa - Univ. Sétif 2 - Univ. Skikda - Univ. Constantine 1 - Univ. Bordj Bou Arreridj - Univ. Sidi Bel Abbes - Univ. Oran 2 - C. Univ. Aflou	26 44 47 19 21 23,25 10, 34 22 31,46 03		
843	Langue française	- Univ. Tizi Ouzou - Univ. Ouargla - Univ. M'Sila - Univ. El Tarf - C. Univ. Barika - Univ. Chlef - C. Univ. Ain Témouchent	09,15, 34 07,30, 47 10,28 36 05 02,44 46		



VIII. DOMAINE DE FORMATION LETTRES ET LANGUES ETRANGERES : D08 (Suite)

Code	Filières de Formation	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de baccalauréat et priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription
851	Langue Italienne	- Univ. Blida 2  - Univ. Alger 2  - Univ. Annaba	01,08,09,13,14,15,20,22,27,29,31,32,37,38,42,44,45,46,48  02,03,06,10,11,16,17,26,33,35,47  04,05,07,12,18,19,21,23,24,25,28,30,34,36,39,40,41,43	Bac Langues Etrangères	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la note de l'italien obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 11/20
861	Langue Turque	- Univ. Alger 2  - Univ. Sci. Islamiques EAK	01,02,03,06,08,09,10,11,13,14,15,16,17,20,22,26,27,29,31,32,33,35,37,38,42,44,45,46,47,48  04,05,07,12,18,19,21,23,24,25,28,30,34,36,39,40,41,43	<u>Priorité 01</u> : . Langues Etrangères  <u>Priorité 02</u> : . Lettres et Philosophie  <u>Priorité 03</u> : . Mathématiques . Techniques Mathématiques . Sciences Expérimentales . Gestion et Economie	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat
871	Langue Russe	- Univ. Alger 2  - Univ. Oran 2	03,04,05,06,07,09,10,11,12,15,16,17,18,19,21,24,28,33,34,35,36,40,41,42,43,47  01,02,08,13,14,20,22,23,25,26,27,29,30,31,32,37,38,39,44,45,46,48		



IX. DOMAINE DE FORMATION SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES : D09

Code	Filières de Formation	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de baccalauréat et priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription
911	Sciences Humaines **	- Univ. Laghouat - Univ. Béjaïa - Univ. Blida 2 - Univ. Djelfa - C. Univ. Tamanghasset - C. Univ. Tipaza - Univ. Oum El Bouaghi - Univ. Batna 1 - Univ. Biskra - Univ. Tebessa - Univ. Skikda - Univ. Annaba - Univ. Guelma - Univ. El Oued - Univ. Khenchela - Univ. Souk Ahras - Univ. Adrar - Univ. Béchar - Univ. Tiaret (+ A. Ksar Challala) - Univ. Mostaganem - Univ. Mascara - Univ. Oran 1 - C. Univ. El Bayadh - C. Univ. Relizane	03 06 09, 44 17 11 16,42 04 05 07 12 21 23, 36 24 39 40 41 01 08,37 14,38 27 29 31 32 48	<u>Priorité 01 :</u> . Lettres et Philosophie . Langues Etrangères  <u>Priorité 02 :</u> . Mathématiques . Techniques Mathématiques . Sciences Expérimentales . Gestion et Economie	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat
912	Sciences Humaines**	- Univ. Tizi Ouzou - Univ. Alger 2 - Univ. Médéa - Univ. Ghardaïa - C. Univ. Aflou - C.Univ. Barika - Univ. Jijel - Univ. Constantine 2 - Univ. M'Sila - Univ. Tlemcen - Univ. Saida - Univ. Sidi Bel Abbas - Univ. Chlef	15 16,33 26 47 03 05 18,21 25,43 10,28, 34 13,46 20, 45 22 02,44		
913	Sciences Humaines**	- Univ. Sci. Islamiques EAK - Univ. Ouargla - Univ. Khemis Miliana - Univ. Bouira - Univ. Sétif 2	25, 43 30,47 44 10 19, 34		
921	Sciences Humaines - Sciences de l'information et de la communication	- Univ. Alger 3 - Univ. Constantine 3	16,33 25,43		

\*\* Pour les filières des sciences humaines (Archéologie, Bibliothéconomie, Histoire et Sciences de l'information et de la communication), se rapprocher des établissements pour connaître la ou les filières dispensées.







IX. DOMAINE DE FORMATION SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES : D09 (suite)

Code	Filières de Formation	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de baccalauréat et priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription
941	Sciences Islamiques **	- Univ. Laghouat - Univ. Alger 1  - Univ. Batna 1  - Univ. El Oued - Univ. M'Sila  - Univ. Adrar - Univ. Tlemcen - Univ. Oran 1	03, 17,47 09, 15, 16, 26, 35,42  04,05,06,12,18,21,23,24, 25,36 ,41,43 30,39, 40 07, 19, 28,34  01, 08, 11, 32,33 ,37 13, 22, 38, 44, 45,46, 02, 14, 20,27, 29, 31,48	<b>Priorité 01 :</b> . Lettres et Philosophie . Langues Etrangères  <b>Priorité 02 :</b> . Mathématiques . Techniques Mathématiques . Sciences Expérimentales . Gestion et Economie	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat.
942	Sciences Islamiques **	- Univ. Bouira - Univ. Ghardaïa	10 47		
943	Sciences Islamiques **	- Univ. Sci Islamiques E.A.K.	Toutes les Wilayas		

\*\* Pour les filières des sciences islamiques (Oussoul Eddine, Charia, Langue Arabe et Civilisation Islamique), se rapprocher des établissements pour connaître la ou les filières dispensées



X. DOMAINE DE FORMATION SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES : D10

Code	Domaine de Formation	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de baccalauréat	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription
101	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives *	- Univ. Laghouat - Univ. Béjaïa - Univ. Alger 3 - Univ. Djelfa - Univ. Boumerdes - Univ. Oum El Bouaghi - Univ. Batna 2 - Univ. Biskra - Univ. Tebessa - Univ. Jijel - Univ. Souk Ahras - Univ. Mostaganem - USTO (Oran) - C. Univ. El Bayadh - C. Univ. Tissemsilt - Univ. Bouira - Univ. Chlef	03 06 11,16,33 17 35 04 05,40 07,39 12 18,21 41 27,29,46,48 01,13,22,31,37 08, 32,45 14, 38,20 10 02,44	Toutes Séries de Baccalauréat	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat
102	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives *	- Univ. Khemis Miliana - Univ. Constantine2 - Univ. Sétif 2 - Univ. Annaba - Univ. M'Sila - Univ. Ouargla	09,26,42,44 25, 43 19 21,23,24,36 10,28,34 30,47		

(\*) L'inscription définitive est subordonnée à la présentation d'un certificat médical de bonne santé.

XI. DOMAINE DE FORMATION ARTS : D11

Code	Domaine de Formation	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de baccalauréat	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription
D11	Arts	- Univ. Djelfa  - Univ. Batna 1 - Univ. Constantine 3  - Univ. Tlemcen - Univ. Saida - Univ. Sidi Bel Abbès - Univ. Mostaganem - Univ. Mascara - Univ. Oran 1	03, 06,09,10,11,15,16,17,26, 33,35,42,44,47  05,07,12,28,30,39,40,41 04,18,19,21,23,24,25,34,36,43  13,45,46 08,14,20 22,32 02,27,47,48 29,38, 01,31,37	Toutes Séries de Baccalauréat	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat





XII. DOMAINE DE FORMATION LANGUE ET LITTÉRATURE ARABES : D12

Code	Domaine de Formation	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de baccalauréat et priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription
121	Langue et Littérature Arabes	- Univ Béjaïa - Univ. Djelfa - C. Univ. Tamanghasset - Univ. Batna 1 - Univ. Tebessa - Univ. Jijel - Univ. Skikda - Univ. Annaba - Univ. Guelma - Univ. Khenchela - Univ. Souk Ahras - Univ. Adrar - Univ. Bechar - Univ. Tiaret (+ A. Ksar Challala) - Univ. Saida - Univ. Mostaganem - Univ. Mascara - Univ. Oran 1 - C. Univ. Tindouf - C. Univ. Tissemsilt - C. Univ. Naama - C. Univ. Relizane - C. Univ. Aflou	06 17 11 05 12 18 21 23 24 40 41 01 08 14 20,32 27 29 31 37 38 45 48 03	<b>Priorité 01 :</b> . Lettres et Philosophie . Langues Etrangères	Le Bachelier sera affecté dans ce domaine. L'établissement d'affectation dépendra du classement du candidat et des places pédagogiques disponibles
122	Langue et Littérature Arabes	-Univ. Tizi Ouzou - Univ. Bordj Bou Arreridj - Univ. Blida 2 -Univ. Chlef - Univ. Médéa - Univ. Khemis Miliana - C. Univ. Tipaza - Univ. Alger 2 - Univ. Boumerdes - Univ. Sci Islamiques E.A.K. - Univ. M'Sila - Univ. Ouargla - Univ. Biskra - Univ. Ghardaïa - Univ. El Oued - Univ. Laghouat - Univ. El Tarf - C. Univ Maghnia - Univ. Bouira - Univ. Sétif 2	15 34 09,44 02,44 26 44 16,42 16,33 16,35 25,43 10,28 30 07, 39 47 39 03 36 13 10 10,19	<b>Priorité 02 :</b> . Mathématiques . Techniques Mathématiques . Sciences Expérimentales . Gestion et Economie	
123	Langue et Littérature Arabes	- Univ. Constantine 1 - Univ. Oum El Bouaghi - C. Univ. Mila - C. Univ. Barika - Univ. Sidi Bel Abbas - Univ. Tlemcen - C. Univ. Ain Temouchent	25, 43 04 43 05 22, 46 13, 46 46		



XIII. DOMAINE DE FORMATION LANGUE ET CULTURE AMAZIGHES : D13

Code	Domaine de Formation	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de baccalauréat et priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription
D13	Langue et Culture Amazighes	- Univ. Bejaia - Univ. Bouira - Univ. Tizi Ouzou - Univ. Batna 1	01,06,13,16,18,19,22,23,25,31,33,42 03,10,11,14,17,26,28,32,34,38,44,47 02,08,09,15,20,27,29,35,37,45,46,48 04,05,07,12,21,24,30,36,39,40,41,43	<u>Priorité 01</u> : . Lettres et Philosophie . Langues Etrangères  <u>Priorité 02</u> : . Mathématiques . Techniques Mathématiques . Sciences Expérimentales . Gestion et Economie	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat

XIV. DOMAINE DE FORMATION ARCHITECTURE URBANISME ET METIERS DE LA VILLE : D14

Code	Filières de Formation	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de baccalauréat	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription
141	Architecture **	- Univ. Laghouat - Univ. Béjaïa - Univ. Blida 1  - Univ. Oum El Bouaghi - Univ. Batna 1 - Univ. Biskra - Univ. Jijel - Univ. Annaba - Univ. Guelma  - Univ. Bechar - Univ. Tlemcen - Univ. Mostaganem - USTO	03,17,47 06 09,11,15,16,26,42,44  04,40 05 07,30,33,39 18 21,23,25,36 12, 24,41  01,08, 32,37, 45 13,46 02, 27, 48 14,20, 22, 29, 31, 38	. Mathématiques . Techniques Mathématiques . Sciences Expérimentales	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat  Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 14/20
142	Architecture **	- Univ. Tizi Ouzou - Univ. Alger 1  - Univ. Sétif 1	09,10,15,34,35 16  06,19,28,34,43		
143	Gestion des Techniques Urbaines	- Univ. Oum El Bouaghi - Univ. Biskra - Univ. Constantine 3 - Univ. M'Sila - Univ. Chlef	04, 05, 12, 18, 21, 24, 36, 40, 41, 43 07, 17, 30, 33, 39, 47 03, 08, 11, 23, 25, 42, 46, 48 01, 06, 09, 10, 15, 16, 19, 26, 28, 34, 35, 37 02, 13, 14, 20, 22, 27, 29, 31, 32, 38, 44, 45		

\*\* L'architecture est une formation à Bac + 5 (Licence + Master)





## ANNEXE 02

### Domaines ou Filières de formation à recrutement national

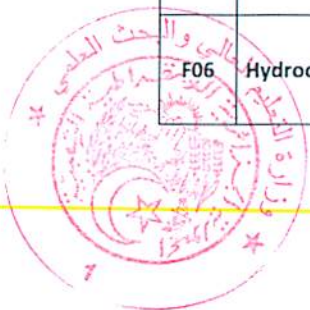
### Points de formation et conditions pédagogiques d'inscription



## DOMAINES OU FILIERES DE FORMATION A RECRUTEMENT NATIONAL

### I. Domaine Sciences et Technologie

Code	Filières de Formation	Spécialités	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription
F01	Hydraulique	- Hydraulique	- Univ. Bejaia	<b>Recrutement national</b>	<p><b>Priorité 01 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Mathématiques</li> <li>. Techniques Mathématiques</li> </ul> <p><b>Priorité 02 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Sciences Expérimentales</li> </ul>	<p>Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat</p> <p><b>Conditions complémentaires :</b></p> <p>Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 13/20</p> <p>De plus, la note de mathématiques ou de physique obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 10/20</p>
F02	Aéronautique	- Télécommunications spatiales - Exploitation aéronautique - Opérations aériennes - Installations - Propulsion avion - Avionique - Structure avion	- Univ. Blida 1			
F03	Electrotechnique	- Energies renouvelables	- Univ. Blida 1			
F04	Hydrocarbures	- Génie pétrolier : production des hydrocarbures - Génie pétrolier : Forage des puits d'hydrocarbures - Génie mécanique : mécanique des chantiers pétroliers - Génie mécanique : mécanique des unités pétrochimiques - Génie mécanique : transport des hydrocarbures - Génie des procédés - Géosciences appliquées : ressources minérales et énergétiques - Economie des hydrocarbures : économie pétrolière - Géophysique : géophysique sismique - Génie électrique : électricité industrielle - Automatisation des procédés industriels : commande automatique	- Univ. Boumerdes			<p>Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat</p> <p><b>Conditions complémentaires :</b></p> <p>Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 14/20</p> <p>De plus, la note de mathématiques ou de physique ou de technologie (Génie Civil ou Génie Mécanique ou Génie des Procédés ou Génie Electrique), obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 10/20</p>
F05	Industries pétrochimiques	- Raffinage et pétrochimie - Automatisation et contrôle en industries pétrochimiques - Génie pétrochimique	- Univ. Skikda			
F06	Hydrocarbures	- Forage - Production - Mécanique des chantiers pétroliers	- Univ. Ouargla			

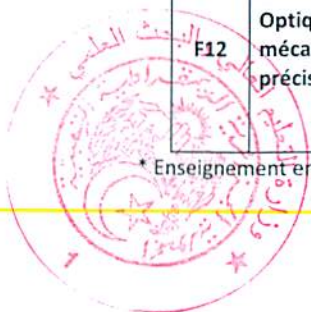




## I. Domaine Sciences et Technologie

Code	Filières de Formation	Spécialités	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription
F07	Electronique *	- Ingénierie électrique et électronique	- Univ. Boumerdes	Recrutement national	<p><b>Priorité 01 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Mathématiques</li> <li>. Techniques Mathématiques</li> </ul> <p><b>Priorité 02 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Sciences Expérimentales</li> </ul>	<p>Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat</p> <p>Conditions complémentaires : Pour participer au classement : La moyenne calculée entre les notes de mathématiques et de physique (Maths + Phys)/2 doit être supérieure ou égale à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 14/20 pour la priorité 1</li> <li>- 15/20 pour la priorité 2</li> </ul> <p>La note d'anglais doit être supérieure ou égale à 12/20</p>
F08	Hygiène et Sécurité industrielle	- Maitrise du risque industriel - Sureté interne des établissements - Hygiène, sécurité et santé au travail - Qualité, hygiène, sécurité et environnement - Génie de l'environnement et procédés	- Univ. Batna 2		<p><b>Priorité 01 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Mathématiques</li> <li>. Techniques Mathématiques</li> </ul> <p><b>Priorité 02 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Sciences Expérimentales</li> </ul>	<p>Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat</p> <p>Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 13/20</p> <p>De plus, la note de mathématiques ou de physique ou de technologie (Génie Civil ou Génie Mécanique ou Génie des Procédés ou Génie Electrique) obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 10/20</p>
F09	Electrotechnique	- Energies renouvelables	- Univ. Biskra			
F10	Hydraulique	- Hydraulique	- Univ. Biskra			
F11	Génie minier	- Géotechnique - Environnement minier - Valorisation des ressources minérales - Exploitation minière - Electromécanique minière	- Univ. Tebessa			
F12	Optique et mécanique de précision	- Technologie des matériaux - Mécanique appliquée - Optique instrumentale et photonique - Optométrie - Métrologie et contrôle industriel	- Univ. Sétif 1			

\* Enseignement en langue anglaise



## I. Domaine Sciences et Technologie

Code	Filières de Formation	Spécialités	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription
F13	Génie minier	- Exploitation des mines - Valorisation des ressources minérales	- Univ. Annaba	Recrutement national	<p><b>Priorité 01 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Mathématiques</li> <li>. Techniques Mathématiques</li> </ul> <p><b>Priorité 02 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Sciences Expérimentales</li> </ul>	<p>Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat</p> <p><b>Conditions complémentaires :</b> Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 12/20</p> <p>De plus, la note de mathématiques ou de physique ou de technologie (Génie Civil ou Génie Mécanique ou Génie des Procédés ou Génie Electrique) obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 10/20</p>
F14	Métallurgie	- Métallurgie	- Univ. Annaba			
F15	Ingénierie des transports	- Ingénierie des transports	- Univ. Constantine 1			
F16	Génie industriel	- Productique	- Univ. Tlemcen			
F17	Hygiène et sécurité industrielle	- Sécurité industrielle	- Univ. Oran 2			
F18	Génie industriel	- Maintenance en instrumentation	- Univ. Oran 2			
F19	Electromécanique	- Maintenance en électromécanique	- Univ. Oran 2			<p>Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat</p> <p><b>Conditions complémentaires :</b> Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 13/20</p> <p>De plus, la note de mathématiques ou de physique ou technologie (Génie Civil ou Génie Mécanique ou Génie des Procédés ou Génie Electrique) obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 10/20</p>





## I. Domaine Sciences et Technologie

Code	Filières de Formation	Spécialités	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription
F20	Génie maritime	- Propulsion et hydrodynamique navale - Construction et architecture navale	- USTO	Recrutement national	<p><u>Priorité 01 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Mathématiques</li> <li>. Techniques Mathématiques</li> </ul> <p><u>Priorité 02 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Sciences Expérimentales</li> </ul>	<p>Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat</p> <p>Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 12/20</p> <p>De plus, la note de mathématiques ou de physique ou technologie (Génie Civil ou Génie Mécanique ou Génie des Procédés ou Génie Electrique) obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 10/20</p>
F21	Hydraulique	Hydraulique				
F22	Métallurgie	Métallurgie				

## II. Domaine Sciences de la Matière

Code	Filières de Formation	Spécialités	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de Baccalauréat	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription
K01	Physique	- Physique fondamentale - Energétique	- U.S.T.H.B.	Recrutement National	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Mathématiques</li> <li>. Sciences Expérimentales</li> <li>. Techniques Mathématiques</li> </ul>	<p>Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat</p> <p>Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 12/20</p> <p>De plus, la note de physique obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 10/20</p>
	Chimie	- Chimie				



### III. Domaine Mathématiques et Informatique

Code	Filières de Formation	Spécialités	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription
L01	Mathématiques	- Mathématiques - Algèbre et cryptographie - Probabilités statistiques - Recherche opérationnelle	- U.S.T.H.B.	Recrutement National	<p><b>Priorité 01</b> .Mathématiques . Techniques Mathématiques</p> <p><b>Priorité 02</b> . Sciences Expérimentales</p>	<p>Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat</p> <p>Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 13/20</p> <p>De plus, la note de mathématique obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 11/20</p>
	Informatique	- Informatique - Génie des Télécommunications et réseaux - Ingénierie des systèmes informatiques et Logiciels - Système d'Information et Génie Logiciel				
L02	Mathématiques	- Algèbre et géométrie - Analyse - Probabilités - Statistique	- Univ. Constantine 1			
L03	Informatique	- Génie logiciel - Systèmes d'information - Sciences de l'informatique - Technologies de l'information	- Univ. Constantine 2			
L04	Mathématiques	-Recherche opérationnelle et aide à la décision	- Univ. Bejaia			
L05	Informatique	-Système d'information -Réseaux et sécurité	- Univ. Bejaia			





#### IV. Domaine Sciences de la Nature et de la Vie

Code	Filières de Formation	Spécialités	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de Baccalauréat	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription
M01	Sciences Agronomiques	- Production animale - Sol et eau - Production végétale - Agronomie	- Univ. Biskra	Recrutement National	. Sciences Expérimentales . Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat  Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 12/20
M02	Sciences Agronomiques	- Agronomie saharienne - Sol et eau - Production végétale - Production animale - Protection des végétaux	- Univ. Ouargla			
M03	Sciences Biologiques	- Eau et environnement	- Univ. Khenchela			
M04	Sciences Agronomiques	- Foresterie	- Univ. Tlemcen			
M05	Sciences alimentaires	Sciences alimentaires	- Univ. Constantine 1			
M06	Sciences Agronomiques	-Amélioration des productions végétales -Protection des cultures -Contrôle de la qualité des aliments -Sciences et technologies alimentaires -Sciences et productions animales -Sciences du sol et environnement	-Univ Mostaganem			
M07	Sciences Agronomiques	-Production végétale -Production animale -Protection des végétaux -Aménagement hydro-agricole	Univ-Sétif 1			



## V. Domaine Sciences de la Terre et de l'Univers

Code	Filières de Formation	Spécialités	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de Baccalauréat	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription
N01	Géologie	- Géologie et environnement	- Univ. Annaba	Recrutement National	- Mathématiques - Sciences Expérimentales	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat  Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 12/20





## VI. Domaine Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales

Code	Filières de Formation	Spécialités	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription
P01	Sciences financières et comptabilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comptabilité et audit</li> <li>- Comptabilité et finance</li> <li>- Finance d'entreprise</li> <li>- Finance des banques et des assurances</li> </ul>	- Univ. Tizi Ouzou	Recrutement National	<p><u>Priorité 01</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Gestion et Economie</li> </ul> <p><u>Priorité 02</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Mathématiques</li> <li>. Techniques Mathématiques</li> <li>. Sciences Expérimentales</li> </ul>	<p>Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat</p> <p>Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la note de mathématiques doit être supérieure ou égale à 11/20</p>

## VII. Domaine Sciences Humaines et Sociales

Code	Filières de Formation	Spécialités	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription
R01	Sciences Humaines - Archéologie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Archéologie préhistorique</li> <li>- Conservation et restauration en archéologie</li> </ul>	- Univ. Alger 2	Recrutement National	<p><u>Priorité 01 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Lettres et Philosophie</li> <li>. Langues Etrangères</li> </ul> <p><u>Priorité 02 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Mathématiques</li> <li>. Techniques Mathématiques</li> <li>. Sciences Expérimentales</li> <li>. Gestion et Economie</li> </ul>	<p>Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat</p> <p>Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 11/20</p>
R02	Sciences Humaines - Archéologie	- Conservation du patrimoine	- Univ. Médéa			
R03	Sciences Humaines - Archéologie	- Archéologie antique	- Univ. Guelma			
R04	Sciences Humaines - Bibliothéconomie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Techniques archivistiques</li> <li>- Bibliothèque et centres de documentation</li> </ul>	- Univ. Constantine 2			<p>Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat</p> <p>Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 12/20</p>
R05	Sciences Islamiques – Charia (*)	- Imama **	- Dar El Imam			
R06	Sciences Islamiques – Charia (*)	- Irchad ***	Mohammedia - (Univ. Alger 1)			

(\*) L'inscription définitive sera prononcée après un entretien organisé par l'établissement

\*\* Formation de licence professionnalisante exclusivement réservée aux bacheliers de sexe masculin

\*\*\* Formation de licence professionnalisante exclusivement réservée aux bacheliers de sexe féminin



### VIII. Domaine Architecture, Urbanisme et Métiers de la Ville

Code	Filières de Formation	Spécialités	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de Baccalauréat	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription
G01	Architecture ***	- Architecture	- Univ. Constantine 3	Recrutement National	. Mathématiques . Techniques Mathématiques . Sciences Expérimentales	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat  Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 14/20
G02	Urbanisme	- Urbanisme				Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat  Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 13/20
G03	Métiers de la ville	- Conduite opérationnelle de projets				

\*\*\* L'architecture est une formation à Bac + 5 (Licence + Master)

### IX. Droit et Sciences politiques

Code	Filières de Formation	Spécialités	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de Baccalauréat	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription
Z01	Droit	- Administration publique - Administration Electronique	- Univ. Setif 2	Recrutement National	Toutes les séries de Baccalauréat	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat  Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 12/20





# ANNEXE 03

## Offre de formation de Masters à Coursus Intégré de Licence

### Points de formation et conditions pédagogiques d'inscription



## I. Formation de Masters à Coursus Intégré de Licence (MCIL) – Domaine « Sciences et Technologies »

Code	Filières de Formation	Spécialités	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription
H01	Aéronautique	Propulsion spatiale	- Univ. Blida 1	Recrutement National	<p><u>Priorité 01 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Mathématiques</li> <li>. Techniques Mathématiques</li> </ul> <p><u>Priorité 02 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Sciences Expérimentales</li> </ul>	<p>Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 14/20</p> <p>Conditions complémentaires Pour participer au classement : La moyenne calculée entre les notes de mathématiques et de physique (Maths + Phys)/2 doit être supérieure ou égale à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 13/20 pour la priorité 1</li> <li>- 14/20 pour la priorité 2</li> </ul>
H02	Génie des Polymères	Génie des Polymères	- Univ. Sétif 1			
H03	Génie mécanique	Ingénierie mécanique	- Univ. Constantine 1			
H04	Industries pétrochimiques	Génie pétrochimique	- Univ. Skikda			
H05	Génie des Procédés	Génie des procédés pharmaceutiques	- Univ. Médéa			
H06	Electronique	Industries électroniques	-U. Bordj Bou Arreridj			

## II. Formation de Masters à Coursus Intégré de Licence (MCIL) – Domaine « Lettres et langues étrangères»

Code	Filières de Formation	Spécialités	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription
H07	Traduction	Traduction/interprétariat Arabe/Français/Anglais	-Univ. Alger 2	Recrutement national	<p><u>Priorité 01 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Lettres et Philosophie</li> <li>. Langues Etrangères</li> </ul> <p><u>Priorité 02 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Sciences Expérimentales</li> </ul>	<p>Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 13/20</p> <p>Conditions complémentaires : Pour participer au classement, Les notes obtenues en Langue Arabe et langue Française et Langue Anglaise doivent être supérieure ou égale à 13/20.</p>
H08			-Univ. Oran1			
H09			-Univ. Constantine 1			
H10			-Univ. Annaba			





# ANNEXE 04

## Instituts des Sciences et Techniques Appliquées ISTA

### Points de formation et conditions pédagogiques d'inscription



## I. Instituts des Sciences et Techniques Appliquées (Licences professionnalisantes)

Code	Domaine de formation	Filières de Formation	Spécialités	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription				
T01	Sciences et technologies*	Hygiène et Sécurité	Hygiène, sécurité et environnement	- Univ. Ouargla I.S.T.A.	Recrutement national	<p><u>Priorité 01 :</u> . Techniques Mathématiques</p> <p><u>Priorité 02 :</u> - Mathématiques</p> <p><u>Priorité 03 :</u> . Sciences Expérimentales</p>	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 12/20				
T02		Génie des procédés	Génie chimique Génie de la formulation	- Univ. Bouira I.S.T.A.							
T03		Hydraulique	Génie de l'eau								
T04		Génie mécanique	Productique mécanique et industrialisation	- Univ. Constantine 1 I.S.T.A.							
T05		Electromecanique	Génie industriel et maintenance								
T06		Optique et mécanique de précision	Optique visuelle et lunetterie	- Univ. Oran 1 I.S.T.A.							
T07	Sciences de la matière*	Physique	Matériaux et contrôle physico chimique	- Univ. Oum El Bouaghi I.S.T.A.			Recrutement national	<p><u>Priorité 03 :</u> . Sciences Expérimentales</p>	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 12/20 Conditions complémentaires : Pour participer au classement, La note obtenue en physique doit être supérieure ou égale à 10/20		
T08			Mesures physiques et instrumentation scientifique	- Univ. Oran 1 ISTA							
T09	Sciences de la Nature et de la Vie *	Sciences alimentaires	Technologies des industries laitières et fromagères	- Univ. Tlemcen I.S.T.A.					Recrutement national	<p><u>Priorité 01 :</u> . Sciences Expérimentales</p> <p><u>Priorité 02 :</u> - Mathématiques . Techniques Mathématiques</p>	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 12/20
T10			Technologie des produits laitiers et dérivés	- Univ. Blida 1 I.S.T.A.							
			Technologie des eaux et boissons								
			Technologies des céréales et dérivés								
			Techniques de commercialisation en agro-alimentaires								

\* L'inscription définitive sera prononcée après un entretien organisé par l'institut des Sciences et Techniques Appliquées concerné





I. Instituts des Sciences et Techniques Appliquées (Licences professionnalisantes) – Suite :

T11	Sciences économiques, de gestion et commerciales*	Sciences de gestion	Gestion des ressources humaines	- Univ. Ouargla I.S.T.A.	Recrutement national	<u>Priorité 01</u> . Gestion et Economie	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 12/20
T12		Sciences financières et comptabilité	Comptabilité et finance	- Univ. Oum El Bouaghi I.S.T.A.		<u>Priorité 02</u> . Mathématiques . Techniques Mathématiques . Sciences Expérimentales	
T13		Sciences de gestion	Gestion des entreprises et des administrations	- Univ. Oran 1 ISTA			
T14	Architecture, Urbanisme et Métiers de la Ville *	Métiers de la ville	Géomètre Topographe	- Univ. Tlemcen I.S.T.A.		<u>Priorité 01 :</u> . Mathématiques . Techniques Mathématiques  <u>Priorité 02 :</u> . Sciences Expérimentales	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat

\* L'inscription définitive sera prononcée après un entretien organisé par l'institut des Sciences et Techniques Appliquées concerné



# ANNEXE 05

## Autres Offres de Formation en licence

### Points de formation et conditions pédagogiques d'inscription

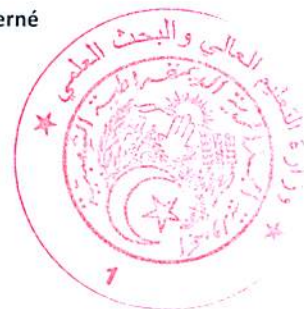




Autres Offres de Formation en licence

Code	Domaine de formation	Filières de Formation	Spécialités	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription
S01	Sciences et technologies*	Ingénierie des Transports	Traction électrique	- Univ. Constantine 1	Recrutement national	<p><u>Priorité 01 :</u>                      . Mathématiques                      . Techniques Mathématiques</p> <p><u>Priorité 02 :</u>                      . Sciences Expérimentales</p>	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 12/20. Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la note de mathématique ou de physique, ou de Génie Civil ou de Génie Mécanique ou de Génie des Procédés ou de Génie Electrique obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 10/20
S02		Electro-technique	Procédés et traitement de l'énergie électrique	- Univ. Constantine 1			Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 11/20. Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la note de mathématique ou de physique, ou de Génie Civil ou de Génie Mécanique ou de Génie des Procédés ou de Génie Electrique obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 10/20
S03		Génie-Mécanique	Ingénierie automobile				
S04		Génie-biomédical	Equipement et maintenance Informatique médicale et hospitalière	- Univ.Tlemcen			<p><u>Priorité 01:</u>                      . Mathématiques                      . Techniques Mathématiques</p> <p><u>Priorité 02:</u>                      . Sciences Expérimentales</p>

\* L'inscription définitive sera prononcée après un entretien organisé par l'établissement concerné



Autres Offres de Formation en licence (suite)

Code	Domaine de formation	Filières de Formation	Spécialités	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription
S05	Sciences de la nature et de la vie*	Sciences biologiques	Biologie et technologies apicoles	- Univ. Constantine 1	Recrutement national	<u>Priorité 01:</u> . Sciences Expérimentales	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 11/20
S06			Emballage et qualité	- Univ. Bejaia		<u>Priorité 02:</u> . Mathématiques	
S07	Sciences économiques, de gestion et commerciales*	Sciences de Gestion	Budget de l'état	Univ. Annaba		<u>Priorité 01</u> . Gestion et Economie  <u>Priorité 02:</u> . Mathématiques  <u>Priorité 03 :</u> . Sciences Expérimentales . Techniques Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat
S08	Sciences humaines et sociales*	Sciences Sociales	Psychologie clinique (Psychométrie)	Univ. Tlemcen		<u>Priorité 01 :</u> . Lettres et Philosophie . Langues Etrangères  <u>Priorité 02 :</u> . Gestion et Economie  <u>Priorité 03 :</u> . Sciences Expérimentales . Mathématiques . Techniques Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 12/20

(\*) L'inscription définitive sera prononcée après un entretien organisé par l'établissement concerné





Autres Offres de Formation en licence (suite)

Code	Domaine de formation	Filières de Formation	Spécialités	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription
S09	Sciences et techniques*	Ingénierie des Transports	Transport & Logistique	-Univ. Constantine1	Recrute-ment national	<p><u>Priorité 01 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Mathématiques</li> <li>. Techniques</li> <li>. Mathématiques</li> </ul> <p><u>Priorité 02 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Sciences</li> <li>. Expérimentales</li> </ul>	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 12/20 Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la note de mathématiques ou de physique, ou de Génie Civil ou de Génie Mécanique ou de Génie des Procédés ou de Génie Electrique obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 10/20
S10		Génie Civil	Réhabilitation des constructions	- Univ. Djelfa			Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat. Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la note de mathématique ou de physique, ou de Génie Civil ou de Génie Mécanique ou de Génie Electrique obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 10/20
S11		Electronique	Réseaux électriques	- Univ. Guelma			
S12		Génie mécanique	Assemblages Soudés	- Univ. Tlemcen			
S13		Energies renouvelables	Energies renouvelables et environnement	- Univ. Ghardaia			
S14		Electro-mécanique	Maintenance Industrielle	- Univ. Mostaganem			
S15	Mathématiques Informatique*	Informatique	Multimédia et web design	- Univ. Boumerdès		Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 14/20 Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la note de mathématiques obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 11/20	

(\*) L'inscription définitive sera prononcée après un entretien organisé par l'établissement concerné





# ANNEXE 06

## Classes préparatoires

### Points de formation et conditions pédagogiques d'inscription



## POINTS DE FORMATION ET CONDITIONS PEDAGOGIQUES DE PREINSCRIPTION

### I. Classes Préparatoires en Sciences et Technologies (CP-ST)

Code	Classe préparatoire (CP)	Ecoles Supérieures	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription
C01	CP-ST-Ecole Nationale Supérieure de Technologie- Alger	- Ecole Nationale Polytechnique d'Alger - Ecole Nationale Polytechnique d'Oran - Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Constantine - Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics - Alger - Ecole Nationale Supérieure d'Hydraulique - Blida - Ecole Nationale Supérieure des Mines et de la Métallurgie de Annaba - Ecole Supérieure des Technologies Industrielles de Annaba - Ecole Nationale Supérieure de Technologie- Alger - Ecole Supérieure des Sciences Appliquées de Tlemcen - Ecole Supérieure en Génie Electrique et Energétique d'Oran - Ecole Supérieure des Sciences appliquées d'Alger	Recrutement national	. Mathématiques .Techniques Mathématiques  .Sciences Expérimentales	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat <u>Pour la Priorité 01</u> supérieure ou égale à 13/20  <u>Pour la Priorité 02</u> supérieure ou égale à 14/20  Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne calculée entre les notes de Mathématiques et de Physique (Maths + Phys)/2 doit être :  <u>Pour la Priorité 01</u> supérieure ou égale à 13/20  <u>Pour la Priorité 02</u> supérieure ou égale à 14/20
C02	CP-ST - Ecole Supérieure des Sciences Appliquées de Tlemcen				
C03	CP-ST - Ecole Supérieure en Génie Electrique et Energétique d'Oran				
C04	CP-ST - Ecole Nationale Polytechnique d'Alger				
C05	CP-ST - Ecole Nationale Supérieure d'Hydraulique - Blida				
C06	CP-ST - Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics - Alger				
C07	CP-ST - Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Constantine				
C08	CP-ST - Ecole Nationale Polytechnique d'Oran				
C09	CP-ST - Ecole Nationale Supérieure des Mines et de la Métallurgie de Annaba				
C10	CP-ST - Ecole Supérieure des Technologies Industrielles de Annaba				
C11	CP-ST-Ecole Supérieure des Sciences appliquées d'Alger				



## II. Classes Préparatoires en Sciences Economiques, Commerciales et Sciences de Gestion (CP-SECSG)

Code	Classe préparatoire	Ecoles Supérieures	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription
C31	CP-SECSG - Ecole Supérieure des Sciences de Gestion de Annaba	- Ecole des Hautes Etudes Commerciales- Koléa - Ecole Nationale Supérieure en Statistique et en Economie Appliquée Koléa - Ecole Supérieure de Commerce- Koléa - Ecole Supérieure des Sciences de Gestion de Annaba - Ecole Supérieure de Comptabilité et de Finance de Constantine - Ecole Supérieure de Management de Tlemcen - Ecole Supérieure d'Economie d'Oran	Recrutement national	. Mathématiques . Gestion et Economie . Sciences Expérimentales . Techniques Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 12/20  Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la note de mathématiques doit être supérieure ou égale à 12/20
C32	CP-SECSG - Ecole Supérieure de Comptabilité et de Finance de Constantine				
C33	CP-SECSG Ecole Supérieure de Management de Tlemcen				
C34	CP-SECSG - Ecole Supérieure d'Economie d'Oran				
C35	CP-SECSG - Ecole Supérieure de Commerce - Koléa				
C36	CP-SECSG - Ecole des Hautes Etudes Commerciales - Koléa				
C37	CP-SECSG - Ecole Nationale Supérieure en Statistique et en Economie Appliquée- Koléa				





### III. Classes Préparatoires en Sciences de la Nature et de la Vie (CP-SNV)

Code	Classe préparatoire	Ecoles Supérieures	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de Baccalauréat	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription
E01	CP-SNV – Ecole Supérieure des Sciences de l'Aliment et des Industries Agroalimentaires d'Alger	- Ecole Nationale Supérieure Agronomique d'Alger, - Ecole Supérieure des Sciences de l'Aliment et des Industries Agroalimentaires d'Alger - Ecole Supérieure Agronomique de Mostaganem - Ecole Nationale Supérieure de Biotechnologie de Constantine - Ecole Nationale Supérieure en Sciences de la Mer et de l'Aménagement du Littoral d'Alger (pour les spécialités « Aquaculture » et « Halieutique ») - Ecole Supérieure des sciences Biologiques d'Oran	Recrutement national	. Sciences Expérimentales . Mathématiques . Techniques Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à <b>13/20</b>
E02	CP-SNV - Ecole Supérieure Agronomique de Mostaganem				
E03	CP-SNV - Ecole Nationale Supérieure Agronomique - Alger				
E04	CP-SNV - Ecole Supérieure des sciences Biologiques d'Oran				

### IV. Classe Préparatoire en Informatique (CP-Inf)

Code	Classe préparatoire	Ecole Supérieure	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription
E21	CP-Inf - Ecole Nationale Supérieure en Informatique - Alger	- Ecole Nationale Supérieure en Informatique d'Alger - Ecole Supérieure en Informatique de Sidi Bel Abbès	Recrutement national	<u>Priorité 01</u> .Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 15/20  Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne calculée de Mathématiques et de Physique : (Maths + Physique)/2 doit être:  <u>Pour la Priorité 01</u> supérieure ou égale à 14/20  <u>Pour les Priorités 02 et 03</u> supérieure ou égale à 15/20
E22	CP-Inf - Ecole Supérieure en Informatique - Sidi Bel Abbès			<u>Priorité 02</u> . Sciences Expérimentales  <u>Priorité 03</u> . Techniques Mathématiques	

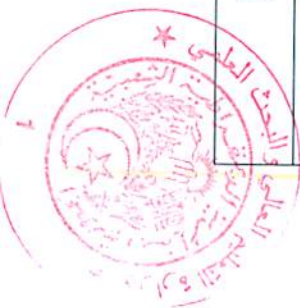


## V. Classes Préparatoires spécifiques (CP-Sp)

Code	Formation Préparatoire	Ecole Supérieure	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de Baccalauréat	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription
E31	CP-Sp - Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme Alger	- Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme - Alger	Recrutement national	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Mathématiques</li> <li>. Techniques Mathématiques</li> <li>. Sciences Expérimentales</li> </ul>	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 14/20
E32	CP-Sp - Ecole Nationale Supérieure de Biotechnologie de Constantine	- Ecole Nationale Supérieure de Biotechnologie - Constantine			
E33	CP-Sp - Ecole Nationale Supérieure des Sciences de la Mer et de l'Aménagement du Littoral d'Alger	- Ecole Nationale Supérieure des Sciences de la Mer et de l'Aménagement du Littoral - Alger			Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 12/20

## VI. Classe Préparatoire en Sciences Politiques (CP-DSP)

Code	Formation préparatoire	Ecoles Supérieures	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription
C39	CP-DSP - Ecole Supérieure de Sciences Politiques - Alger	- Ecole Supérieure de Sciences Politiques - Alger	Recrutement national	<p><u>Priorité 01 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Lettres et Philosophie</li> <li>. Langues Etrangères</li> <li>. Gestion et Economie</li> </ul> <p><u>Priorité 02 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Mathématiques</li> <li>. Sciences Expérimentales</li> </ul> <p><u>Priorité 03 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Techniques Mathématiques</li> </ul>	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 13/20



VII. Classe Préparatoire en Journalisme et sciences de l'information (CP-SHS/Journalisme)

Code	Formation préparatoire	Ecoles Supérieures	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription
C40	CP-SHS –Ecole Supérieure de Journalisme et des sciences de l'information - Alger	- Ecole Supérieure de journalisme et des sciences de l'information - Alger	Recrutement national	<b>Toutes les séries de Baccalauréat</b>	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 14/20





# ANNEXE 07

## Ecoles Normales Supérieures

### Points de formation et conditions pédagogiques d'inscription



## 1. FILIERES DE FORMATION

Codes	Filières
400	Professeur de l'Ecole Primaire en Arabe (P.E.P.)
401	Professeur de l'Ecole Primaire en Français (P.E.P.)
402	Professeur de l'Ecole Primaire en Langue Amazighe (P.E.P.)
403	Professeur de l'Enseignement Moyen en Langue et Littérature Arabes (P.E.M.)
404	Professeur de l'Enseignement Moyen en Langue Française (P.E.M.)
405	Professeur de l'Enseignement Moyen en Langue Anglaise (P.E.M.)
406	Professeur de l'Enseignement Moyen en Histoire - Géographie (P.E.M.)
407	Professeur de l'Enseignement Moyen en Musique (P.E.M.)
408	Professeur de l'Enseignement Moyen en Sciences Naturelles (P.E.M.)
409	Professeur de l'Enseignement Moyen en Sciences Exactes (P.E.M.)
410	Professeur de l'Enseignement Secondaire en Langue et Littérature Arabes (P.E.S.)
411	Professeur de l'Enseignement Secondaire en Langue Française (P.E.S.)
412	Professeur de l'Enseignement Secondaire en Langue Anglaise (P.E.S.)
413	Professeur de l'Enseignement Secondaire en en Histoire – Géographie (P.E.S.)
414	Professeur de l'Enseignement Secondaire en Philosophie (P.E.S.)
415	Professeur de l'Enseignement Secondaire en Musique (P.E.S.)
416	Professeur de l'Enseignement Secondaire en Sciences Naturelles (P.E.S.)
417	Professeur de l'Enseignement Secondaire en Sciences Exactes (P.E.S.)
418	Professeur de l'Enseignement Secondaire en Informatique (P.E.S.)
419	Professeur de l'Enseignement Secondaire en Génie mécanique (P.E.S.)
420	Professeur de l'Enseignement Secondaire en Génie civil (P.E.S.)
421	Professeur de l'Enseignement Secondaire en Génie électrique (P.E.S.)
422	Professeur de l'Enseignement Secondaire en Génie des procédés (P.E.S.)





## 2. POINTS DE FORMATION ET CONDITIONS PEDAGOGIQUES DE PREINSCRIPTION

Code	Filières de formation	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription
400	Arabe (*) (P.E.P.)	- E.N.S. Laghouat - E.N.S. Bouzaréah - E.N.S. Bou Saâda - E.N.S. Constantine - E.N.S. Ouargla - E.N.S. Bechar - E.N.S. Mostaganem - E.N.S. Oran	03, 17, 26 09,10, 15, 16, 35, 42, 44 28,34 04,05,06,12,18,19,21,23, 24,25,36,40,41,43 07,11, 30, 33, 39, 47 01,08, 32, 37, 45 02, 14, 27, 29, 38, 48 13, 20, 22, 31, 46	<u>Priorité 01</u> . Sciences Expérimentales . Mathématiques  <u>Priorité 02</u> . Lettres et Philosophie . Langues Etrangères . Techniques Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 14/20.  Le choix de la filière est conditionné par les notes obtenues au baccalauréat qui doivent être supérieures ou égales à 13/20 dans les matières : Mathématiques et Langue arabe
401	Français (*) (P.E.P.)	- E.N.S. Laghouat - E.N.S. Bouzaréah - E.N.S. Sétif - E.N.S. Constantine - E.N.S. Bou Saâda - E.N.S. Ouargla - E.N.S. Bechar - E.N.S. Mostaganem - E.N.S. Oran	03,17, 47 09,10, 15,16,26,35,42,44 06,18,19 04,05,12,21,23,24,25,36, 40,41,43 28,34 07,11, 30, 33, 39 01, 08, 32, 37, 45 02, 14, 27, 29, 38, 48 13,20, 22, 31, 46	<u>Priorité 01</u> . Lettres et Philosophie . Langues Etrangères  <u>Priorité 02</u> . Sciences Expérimentales . Mathématiques . Techniques Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 14/20.  Le choix de la filière est conditionné par la note obtenue au baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 13/20 en Langue Française
402	Langue Amazighe (*) (P.E.P.)	- E.N.S. Bouzaréah	Recrutement National	Toutes séries de Baccalauréat	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat
403	Langue et Littérature Arabes(*) (P.E.M)	- E.N.S. Bouzaréah - E.N.S. Laghouat - E.N.S. Sétif - E.N.S. Constantine - E.N.S. Ouargla - E.N.S. Bechar	02,09,10,13,14,15,16,20, 22,27,29,31,35,38,42,44, 46,48 03,11,17,26,28,47 06,18,19 04,05,12,21,23,24,25,34, 36,40,41,43 07,30,33,39 01,08,32,37,45	<u>Priorité 01</u> . Lettres et Philosophie . Langues Etrangères  <u>Priorité 02</u> . Sciences Expérimentales . Mathématiques . Techniques Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 14/20.  Le choix de la filière est conditionné par une note obtenue au baccalauréat supérieure ou égale à 13/20 en Langue arabe

(\*) L'inscription définitive sera prononcée après un entretien organisé par l'Ecole Normale Supérieure concernée.





## 2. POINTS DE FORMATION ET CONDITIONS PEDAGOGIQUES DE PREINSCRIPTION

Code	Filières de formation	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription
404	Langue Française(*) (P.E.M)	- E.N.S. Laghouat - E.N.S. Bouzaréah  - E.N.S. Sétif - E.N.S. Constantine  - E.N.S. Ouargla  - E.N.S. Bechar - E.N.S. Mostaganem	03,17,26 09,10,15,16,35,42,44  06,18,19 04,05,12,21,23,24,25, 28,34,36,40,41,43 07,11,30,33,39,47  01,08,32,37,45 02,13,14,20,22,27,29, 31,38,46,48		Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 14/20.  Le choix de la filière est conditionné par une note obtenue au baccalauréat, supérieure ou égale à 13/20 en Langue Française
405	Langue Anglaise(*) (P.E.M)	- E.N.S. Bouzaréah  - E.N.S. Laghouat  - E.N.S. Sétif  - E.N.S. Constantine  - E.N.S. Ouargla	01,02,09,10,13,14,15, 16,20,22,27,29,31,35, 37,38,42,44,45,46,48  03,11,17,26,28,32,47  06,18,19,34  04,05,08,12,21,23,24, 25,36,40,41,43  07,30, 33, 39	<u>Priorité 01</u> . Lettres et Philosophie . Langues Etrangères  <u>Priorité 02</u> . Sciences Expérimentales . Mathématiques . Techniques Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 14/20.  Le choix de la filière est conditionné par une note obtenue au baccalauréat, supérieure ou égale à 13/20 en Langue Anglaise
406	Histoire-Géographie(*) (P.E.M)	- E.N.S. Bouzaréah  - E.N.S. Sétif  - E.N.S. Constantine	01,02,03,09,10,13,14, 15,16,17,20,22,26,27, 29,31,32,35,37,38,42, 44,45,46,47,48  06,18,19  04,05,07,08,11,12,21, 23,24,25,28,30,33,34, 36,39,40,41,43		Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 14/20.  Le choix de la filière est conditionné par une note obtenue au baccalauréat, supérieure ou égale à 13/20 en histoire géographie
407	Musique(*) (P.E.M)	- E.N.S. Kouba	Recrutement National	Toutes séries de Baccalauréat	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat

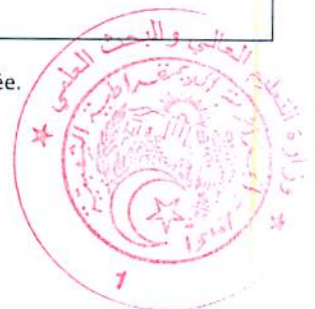
(\*) L'inscription définitive sera prononcée après un entretien organisé par l'Ecole Normale Supérieure concernée.



## II. 2. POINTS DE FORMATION ET CONDITIONS PEDAGOGIQUES DE PREINSCRIPTION

Code	Filières de formation	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription
408	Sciences Naturelles <sup>(*)</sup> (P.E.M)	- E.N.S. Laghouat - E.N.S. Kouba - E.N.S.E.T. Skikda - E.N.S. Constantine - E.N.S. Ouargla	03,17,26,28,32 01,02,06,08,09,10,13,14,15,16,20,22,27,29,31,35,37,38,42,44,45,46,48 12,18,21,23,24,36,41 04,05,19,25,34,40,43 07,11,30,33,39,47	. Sciences Expérimentales . Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 14/20.  Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne calculée entre les notes des Sciences Naturelles et de Mathématiques : (Sc. Nat + Maths)/2 doit être supérieure ou égale à 13/20
409	Sciences Exactes <sup>(*)</sup> (P.E.M)	- E.N.S. Laghouat - E.N.S. Kouba - E.N.S.E.T. Skikda - E.N.S. Constantine - E.N.S. Sétif - E.N.S. Bou Saâda - E.N.S. Ouargla - E.N.S. Bechar	03,17,26 02,09,10,13,14,15,16,20,22,27,29,31,35,38,42,44,46,48 12, 21,23, 24, 36,41 04,05,25, 40,43 06, 18,19 28, 34 07,11, 30, 33, 39,47 01,08,32,37,45	<u>Priorité 01:</u> . Mathématiques . Techniques Mathématiques  <u>Priorité 02:</u> . Sciences Expérimentales	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 14/20.  Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne calculée entre les notes de Mathématiques et de Physique (Maths + Phys)/2 doit être supérieure ou égale à 13/20
410	Langue et Littérature Arabes <sup>(*)</sup> (P.E.S)	-E.N.S. Bouzaréah - E.N.S. Laghouat - E.N.S. Sétif - E.N.S. Constantine - E.N.S. Ouargla - E.N.S. Bechar	02,09,10,13,14,15,16,20,22,27,29,31,35,38,42,44,46,48 03,11,17,26,28,47 06,18,19 04,05,12,21,23,24,25,34,36,40,41,43 07,30, 33,39 01,08, 32,37,45	<u>Priorité 01</u> . Lettres et Philosophie . Langues Etrangères  <u>Priorité 02</u> . Sciences Expérimentales . Mathématiques . Techniques Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 14/20.  Le choix de la filière est conditionné par une note obtenue au baccalauréat, supérieure ou égale à 13/20 en Langue arabe

(\*) L'inscription définitive sera prononcée après un entretien organisé par l'Ecole Normale Supérieure concernée.





## 2. POINTS DE FORMATION ET CONDITIONS PEDAGOGIQUES DE PREINSCRIPTION

Code	Filières de formation	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription
411	Langue Française <sup>(*)</sup> (P.E.S)	- E.N.S. Laghouat - E.N.S. Bouzaréah  - E.N.S. Sétif - E.N.S. Constantine  - E.N.S. Bou Saâda - E.N.S. Ouargla  - E.N.S. Mostaganem - E.N.S. Oran - E.N.S. Bechar	03,17,26 09,10,15,16,35,42,44  06,18,19 04,05,12,21,23,24,25, 36,40,41,43 28,34 07,11,30,33,39,47  02,14,27,29,38,48 13,20,22,31,46 01,08,32,37,45	<u>Priorité 01</u> . Lettres et Philosophie . Langues Etrangères  <u>Priorité 02</u> . Sciences Expérimentales . Mathématiques . Techniques Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 14/20.  Le choix de la filière est conditionné par une note obtenue au baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 13/20 en langue française
412	Langue Anglaise <sup>(*)</sup> (P.E.S)	- E.N.S. Laghouat - E.N.S. Bouzaréah  - E.N.S. Sétif - E.N.S. Constantine  - E.N.S. Ouargla  - E.N.S. Oran	03,17,26,47 09,10,15,16,35,42,44  06,18,19,28,34 04,05,12,21,23,24,25, 36,40,41,43 07,11,30,33,39  01,02,08,13,14,20,22, 27,29,31,32,37,38,45, 46,48	<u>Priorité 01</u> . Lettres et Philosophie . Langues Etrangères  <u>Priorité 02</u> . Sciences Expérimentales . Mathématiques . Techniques Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 14/20.  Le choix de la filière est conditionné par une note obtenue au baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 13/20 en langue anglaise
413	Histoire Géographie <sup>(*)</sup> (P.E.S)	-E.N.S. Bouzaréah  - E.N.S. Sétif - E.N.S. Constantine	01,02,03,09,10,11,13, 14,15,16,17,20,22,26, 27,29,31,32,35,37,38, 42,44,45,46,47,48  06,18,19 04,05,07,08,12,21,23, 24,25,28,30,33,34,36, 39,40,41,43	<u>Priorité 01</u> . Lettres et Philosophie . Langues Etrangères  <u>Priorité 02</u> . Sciences Expérimentales . Mathématiques . Techniques Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 14/20.  Le choix de la filière est conditionné par une note obtenue au baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 13/20 en Histoire géographique
414	Philosophie <sup>(*)</sup> (P.E.S)	-E.N.S. Bouzaréah  - E.N.S. Constantine	02,03,09,10,11,13,14, 15,16,17,20,22,26,27, 29,32,35,37,38,42,44, 45,46,47,48  01,04,05,06,07,08,12, 18,19,21,23,24,25,28, 30,31,33,34,36,39,40, 41,43	<u>Priorité 01</u> . Lettres et Philosophie . Langues Etrangères  <u>Priorité 02</u> . Sciences Expérimentales . Mathématiques . Techniques Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 14/20.  Le choix de la filière est conditionné par une note obtenue au baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 13/20 en Philosophie

(\*) L'inscription définitive sera prononcée après un entretien organisé par l'Ecole Normale Supérieure concernée.

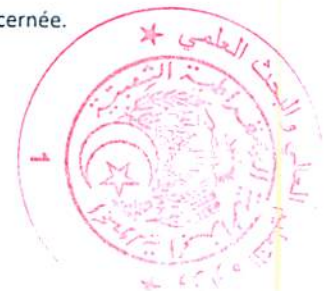




## 2. POINTS DE FORMATION ET CONDITIONS PEDAGOGIQUES DE PREINSCRIPTION

Code	Filières de formation	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription
415	Musique <sup>(*)</sup> (P.E.S)	E.N.S. Kouba	Recrutement national	Toutes séries de Baccalauréat	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat
416	Sciences Naturelles <sup>(*)</sup> (P.E.S)	- E.N.S. Laghouat - E.N.S. Kouba  - E.N.S.E.T. Skikda - E.N.S. Constantine - E.N.S. Ouargla	03,17,26,28,32,47  01,02,06,08,09,10,13,14,15,16,20,22,27,29,31,35,37,38,42,44,45,46,48  12,18,21,23,24,36,41 04,05,19,25,34,40,43 07,11,30,33,39	. Sciences Expérimentales . Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 14/20.  Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne calculée entre les notes des Sciences Naturelles et de Mathématique : (Sc. Nat + Maths)/2 doit être supérieure ou égale à 13/20
417	Sciences Exactes <sup>(*)</sup> (P.E.S.)	- E.N.S. Laghouat - E.N.S. Kouba - E.N.S.E.T. Skikda - E.N.S. Constantine - E.N.S. Sétif - E.N.S. Bou Saâda - E.N.S. Ouargla - E.N.S. Bechar - E.N.S. Mostaganem - E.N.S. Oran	03,17,26,47 09,10,15,16,35,42,44 12,21,23,24,36,41 04,05,25,40,43 06,18,19 28,34 07,11,30,33,39 01,08,32,37,45 02,14,27,29,38,48 13,20,22,31,46	<u>Priorité 01:</u> . Mathématiques . Techniques Mathématiques  <u>Priorité 02:</u> . Sciences Expérimentales	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 14/20.  Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne calculée entre les notes de Mathématiques et de Physique (Maths + Phys)/2 doit être supérieure ou égale à 13/20

(\*) L'inscription définitive sera prononcée après un entretien organisé par l'Ecole Normale Supérieure concernée.



## 2. POINTS DE FORMATION ET CONDITIONS PEDAGOGIQUES DE PREINSCRIPTION

Code	Filières de formation	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription	
418	Informatique(*) (P.E.S)	- E.N.S. Oran  - E.N.S. Constantine	01, 02, 03, 08, 09, 11, 13, 14, 15, 16, 17, 20, 22, 26, 27, 29, 30, 31, 32, 33, 35, 37, 38, 42,44, 45, 46, 47, 48  04, 05, 06, 07, 10, 12, 18, 19, 21, 23, 24, 25, 28, 34, 36, 39, 40, 41, 43,	<p><u>Priorité 01:</u> . Mathématiques . Techniques Mathématiques</p> <p><u>Priorité 02:</u> . Sciences Expérimentales</p>	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 14/20. <b>Conditions complémentaires :</b> Pour participer au classement, la moyenne calculée entre les notes de Mathématiques et de doit être supérieure ou égale à 13/20	
419	Technique(*) (P.E.S.) Option : Génie Mécanique	- E.N.S.E.T. Skikda	Recrutement National		<p><u>Priorité 01:</u> . Mathématiques . Techniques Mathématiques</p> <p><u>Priorité 02:</u> . Sciences Expérimentales</p>	<p>Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 14/20.</p> <p><b>Conditions complémentaires :</b> Le choix de la filière est conditionné par une note obtenue au baccalauréat supérieure ou égale à 13/20 dans l'épreuve de l'option choisie</p>
420	Technique(*) (P.E.S.) Option : Génie Civil					
421	Technique(*) (P.E.S.) Option : Génie Electrique					
422	Technique(*) (P.E.S.) Option : Génie des Procédés					

(\*) L'inscription définitive sera prononcée après un entretien organisé par l'Ecole Normale Supérieure concernée.



## ANNEXE 08

### Filières de formation en Sciences Médicales

### Points de formation et conditions pédagogiques d'inscription





## I. 1. FILIERES DE FORMATION

Code	Filières
700	Médecine
701	Pharmacie
702	Médecine dentaire



## I. 2. POINTS DE FORMATION ET CONDITIONS PEDAGOGIQUES DE PREINSCRIPTION

Code	Filières de formation	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de Baccalauréat	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription
700	Médecine (*)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Univ. Laghouat</li> <li>- Univ. Béjaïa</li> <li>- Univ. Blida 1</li> <li>- Univ. Tizi-Ouzou</li> <li>- Univ. Alger 1</li>   <li>- Univ. Batna 2</li> <li>- Univ. Sétif 1</li> <li>- Univ. Annaba</li> <li>- Univ. Constantine 3</li> <li>- Univ. Ouargla</li>   <li>- Univ. Bechar</li> <li>- Univ. Tlemcen</li> <li>- Univ. Sidi Bel Abbes</li> <li>- Univ. Mostaganem</li> <li>- Univ. Oran 1</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>03,17 ,47</li> <li>06</li> <li>09,16, 26 , 42,44</li> <li>10,15, 16,35</li> <li>11,16</li>   <li>04,05,07,12,40</li> <li>19,28,34,</li> <li>21,23,24,36,41</li> <li>18,25,43</li> <li>30,33,39</li>   <li>01,08,32,37</li> <li>13,45,46</li> <li>14,20,22,29</li> <li>27</li> <li>02,31,38,48</li> </ul>	<p><b>Priorité 01:</b>                      . Sciences Expérimentales</p> <p><b>Priorité 02:</b>                      . Mathématiques</p> <p><b>Priorité 03:</b>                      . Techniques Mathématiques</p>	<p>Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat</p> <p>Conditions complémentaires :                      Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 15/20</p>
701	Pharmacie(*)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Univ. Blida 1</li> <li>- Univ. Tizi-Ouzou</li> <li>- Univ. Alger 1</li> <li>- Univ. Batna 2</li> <li>- Univ. Sétif 1</li>   <li>- Univ. Annaba</li> <li>- Univ. Constantine 3</li>   <li>- Univ. Tlemcen</li> <li>- Univ. Sidi Bel Abbes</li> <li>- Univ. Oran 1</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>03, 09, 17, 26, 42,44</li> <li>10,15,35</li> <li>11,16,33,47</li> <li>05,07,30,39,40</li> <li>06, 19, 28, 34, 43</li>   <li>21, 23, 24, 36, 41</li> <li>04, 12, 18, 25</li>   <li>01,08, 13, 45, 46</li> <li>14,20, 22, 29, 32</li> <li>02, 27, 31, 37,38, 48</li> </ul>		
702	Médecine dentaire (*)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Univ. Blida 1</li> <li>- Univ. Tizi-Ouzou</li> <li>- Univ. Alger 1</li>   <li>- Univ. Sétif 1</li> <li>- Univ. Annaba</li>   <li>- Univ. Constantine 3</li>   <li>- Univ. Tlemcen</li> <li>- Univ. Sidi Bel Abbes</li> <li>- Univ. Oran 1</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>03,09,17,26,42,44</li> <li>10,15,35</li> <li>11,16,33,47</li>   <li>05,06,07,19,28,34</li> <li>23,24,30,36,39, 40,41</li> <li>04,12,18,21,25,43</li>   <li>01,08,13,45,46</li> <li>14,20,22,29,32</li> <li>02,27,31,37,38,48</li> </ul>		

(\*) Pour assurer une meilleure répartition des nouveaux bacheliers, certains rattachements de circonscriptions géographiques peuvent être modifiés.



# ANNEXE 09

## Formations en Sciences vétérinaires

### Points de formation et conditions pédagogiques d'inscription





## Formations en Sciences vétérinaires

Universités, Ecole Nationale Supérieure et Instituts	Codes
Ecole Nationale Supérieure Vétérinaire - Alger	EC1
Institut Vétérinaire de Constantine 1	EC2
Institut Vétérinaire de Batna 1	EC3
Institut Vétérinaire de Tiaret	EC4
Universités Blida 1, El Tarf, Souk ahras	703



## Formations en sciences vétérinaires

Code	Filières de formation	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription
EC1	Sciences Vétérinaires	Ecole Nationale Supérieure Vétérinaire - Alger	Recrutement national	<p><b>Priorité 01:</b>                      . Sciences Expérimentales</p> <p><b>Priorité 02:</b>                      . Mathématiques</p> <p><b>Priorité 03:</b>                      . Techniques Mathématiques</p>	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 14/20
EC2	Sciences Vétérinaires	Institut Vétérinaire – Univ. Constantine 1			
EC3	Sciences Vétérinaires	Institut vétérinaire – Univ. Batna 1			
EC4	Sciences Vétérinaires	Institut Vétérinaire – Univ. Tiaret			
703	Sciences Vétérinaires	- Univ. Blida 1  - Univ. El Tarf  - Univ Souk Ahras	01,02, 03, 06, 08, 09, 10, 11, 13, 14, 15,16, 17, 20, 22, 26, 27, 29, 31, 32, 33, 35, 37, 38, 42, 44, 45, 46, 48  18, 19, 21, 23, 24, 25, 34, 36, 43  04, 05, 07, 12, 28, 30, 39, 40, 41, 47		



# ANNEXE 10

## Baccalauréat Spécifique

### Points de formation et conditions pédagogiques d'inscription





**I. Concordance des séries du baccalauréat spécifique (Lycée Bouâmama), par rapport aux autres baccalauréats délivrés par l'Education nationale :**

Séries du Baccalauréat Spécifique	Concordance
Science	Sciences expérimentales
Lettres et langues étrangères	Langues étrangères
Economique et sociale	Gestion et économie
Sciences et techniques du management et de la gestion	Gestion et économie

**II. Filières d'accès selon les séries de baccalauréat spécifique :**

Séries du Baccalauréat spécifique	Filières de formation	établissements de formation	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires d'inscription
Sciences	Toutes les filières ouvertes pour le baccalauréat "sciences expérimentales"	Tous les établissements dispensant les filières conditionnées par l'obtention d'un baccalauréat « sciences expérimentales »	<p>Les mêmes conditions que celles fixées dans la présente circulaire pour les filières relevant des baccalauréats :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sciences expérimentales</li> <li>- Langues étrangères</li> <li>- Gestion et économie</li> </ul> <p>et avoir des moyennes supérieures ou égales aux moyennes minimales d'accès</p>
Lettres et langues étrangères	Toutes les filières ouvertes pour le baccalauréat "Langues étrangères"	Tous les établissements dispensant les filières conditionnées par l'obtention d'un baccalauréat « langues étrangères »	
Economique et sociale	Toutes les filières ouvertes pour le baccalauréat "Gestion et économie"	Tous les établissements dispensant les filières conditionnées par l'obtention d'un baccalauréat « Gestion et économie »	
Sciences et techniques du management et de la gestion			



# ANNEXE 11

## Tutelle Pédagogique

### Etablissements Hors Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique



# 1. Ministère de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication

04, Boulevard Krim Belkacem. Alger - 16027.

Etablissement sous tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique :

- Institut National des Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication. Route de Sénia. 31000 Oran M'Nouer.
- Institut National de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication. Route de Larbâa. BP 156. Eucalyptus. 16220 Alger.

Domaine de formation	Filières de Formation	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription
Sciences et Technologies	Télécommunications	Institut National de Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication (INTTIC)* <a href="http://www.ito.dz">http://www.ito.dz</a>	Recrutement National	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mathématiques</li> <li>- Techniques Mathématiques (option Génie électrique)</li> <li>- Sciences Expérimentales</li> </ul>	<p>Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat qui doit supérieure ou égale ou supérieure à 14/20.</p> <p><b>Conditions complémentaires :</b></p> <p>Les notes de mathématiques et de physique doivent être supérieures ou égales à 16/20.</p>
	Télécommunications	Institut National de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication (INPTIC)* <a href="http://www.inptic.edu.dz">http : www.inptic.edu.dz</a>			

## INTTIC :

La préinscription se fait en ligne, du 10 au 20 août 2017, sur le site suivant : <http://www.ito.dz>.

L'inscription définitive : du 28 août au 1<sup>er</sup> septembre 2017.

## INPTIC

La préinscription se fait en ligne sur le site suivant : <http://www.inptic.dz>.

L'inscription définitive : du 28 août au 1<sup>er</sup> septembre 2017.





## 2. Ministère de la Culture

Palais de la Culture - Plateau des Annassers BP 100. Alger

Etablissement sous tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique :

1. Ecole Nationale de Conservation et de Restauration des Biens Culturels.
2. Institut supérieur des Métiers de Arts du Spectacle et de l'Audiovisuel.
3. Ecole supérieure de Beaux-arts.

Domaines de formation	Filières de formation	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries du baccalauréat	Base de classement et Conditions Pédagogiques Complémentaires de Préinscription
Architecture, Urbanisme et Métiers de la Ville	Architecture, urbanisme (Conservation et Restauration des Biens Culturels)	Ecole Nationale de Conservation et de Restauration des Biens Culturels (E.N.C.R.B.C) <a href="mailto:enrcbc@gmail.com">enrcbc@gmail.com</a>	Recrutement National	- Mathématiques - Techniques Mathématiques, (Option : Génie électrique) - Sciences Expérimentales.	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 11/20.  <b>Conditions complémentaires :</b> Concours d'accès sur épreuves écrites.
Arts	Arts visuels (Prise de Vue)	Institut supérieur des Métiers des Arts du Spectacle et de l'Audiovisuel (I.S.M.A.S) <a href="mailto:ismas@m-culture.gov.dz">ismas@m-culture.gov.dz</a>		- Mathématique - Techniques Mathématiques, (Option : Génie électrique) - Sciences Expérimentales	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat.  <b>Conditions complémentaires :</b>
	Arts du spectacle (Actorat, Critique théâtrale)			- Lettres et Philosophie - Lettres et langues étrangères - Lettres et sciences humaines	- Concours sur épreuves - Entretien avec un jury - Avoir 30 ans au plus à la date du concours.
		Ecole supérieure des Beaux-arts (E.S.B.A) <a href="mailto:esba@-culture.gov.dz">esba@-culture.gov.dz</a>	Toutes séries du baccalauréat	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat.  <b>Conditions complémentaires :</b> - Concours sur épreuves en Culture générale et Dessin - Entretien avec un jury.	

- Ecole Nationale de Conservation et de Restauration des Biens Culturels : concours le 10 septembre 2017
- Institut supérieur des Métiers de Arts du Spectacle et de l'Audiovisuel : concours le 11 septembre 2017
- Ecole supérieure de Beaux-arts : concours les 17 et 18 septembre 2017



### 3. Ministère de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de l'Artisanat. Alger.

Etablissement sous tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique :

- Ecole Nationale Supérieure du Tourisme d'Alger. 02, Bd Frantz Fanon. El – Aurassi. Alger.

Domaines de formation	Filières de formation	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries du baccalauréat	Base de classement et Conditions Pédagogiques Complémentaires de Préinscription
Sciences économiques, de gestion et sciences commerciales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion des Agences de Tourisme et Voyages,</li> <li>- Management du Développement Durable du Tourisme,</li> <li>- Gestion de l'Hébergement,</li> <li>- Gestion de la Restauration.</li> </ul>	<p>ENST*  <a href="http://www.enst-algerie.dz">www.enst-algerie.dz</a></p>	Recrutement National	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mathématiques</li> <li>- Techniques Mathématiques</li> <li>- Sciences Expérimentales</li> <li>- Gestion et Economie</li> </ul>	<p>Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat de l'année en cours et doit être supérieure ou égale à 12/20.</p> <p><b>Conditions complémentaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- concours sur des épreuves écrites et une épreuve orale</li> </ul>

ENST : Concours, septembre 2017.





#### 4. Ministère de la Santé, de la Population et de Réforme Hospitalière. Alger.

Etablissement sous tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique :

- Instituts Nationaux de Formation Supérieure Paramédicale (24 Instituts)
- Institut Nationaux de Formation Supérieure Paramédicale de sage-femme (03 Instituts)

Domaines de formation	Filières de formation	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries du baccalauréat	Base de classement et Conditions Pédagogiques Complémentaires de Préinscription
Sciences de la Nature et de la Vie	Sciences infirmières : - Soins - Médico- technique	Ain-Defla, Blida, Bejaia, Oran (Guerbi Djedia), Oran (Hai El-Salem), Jijel Ouargla, Mascara, M'Sila, Mostaganem, Médéa, Constantine, Skikda, Saïda, Adrar, Batna, Biskra, Béchar, Tébessa, Tiaret, Alger	Recrutement National	- Mathématiques - Sciences expérimentales - Techniques mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat
	Sciences infirmières : - Médico-sociale	Ouargla, Mascara, M'Sila, Mostaganem, Médéa, Constantine, Skikda, Saïda, Adrar, Batna, Biskra, Béchar, Tébessa, Tiaret, Alger.		Toutes séries du baccalauréat	
	Sciences infirmières : - Soins	Bouira (Sour-El – Ghozlane), Sétif, Sidi Bel Abbas		- Mathématiques - Sciences expérimentales - Techniques mathématiques	
	Sciences infirmières - Sages-femmes (Bac + 5)	Tlemcen, Tizi-Ouzou, Annaba			

Ain-Defla ([infspmaindelfa@inpfp.dz](mailto:infspmaindelfa@inpfp.dz)), Bejaia ([infspmbéjaia@inpfp.dz](mailto:infspmbéjaia@inpfp.dz)), Blida ([infspmbblida@inpfp.dz](mailto:infspmbblida@inpfp.dz)), Oran (Guerbi Djedia) ([infspmoran2@inpfp.dz](mailto:infspmoran2@inpfp.dz)), Oran (Hai El –Salem) ([infspmoran1@inpfp.dz](mailto:infspmoran1@inpfp.dz)), Jijel ([infspmjijel@inpfp.dz](mailto:infspmjijel@inpfp.dz)), Ouargla ([infspmouargla@inpfp.dz](mailto:infspmouargla@inpfp.dz)), Mascara ([infspmmascara@inpfp.dz](mailto:infspmmascara@inpfp.dz)), M'Sila ([infspmmasila@inpfp.dz](mailto:infspmmasila@inpfp.dz)), Mostaganem ([infspmmostaganem@inpfp.dz](mailto:infspmmostaganem@inpfp.dz)), Médéa ([infspmmédea@inpfp.dz](mailto:infspmmédea@inpfp.dz)), Constantine ([infspmconstantine@inpfp.dz](mailto:infspmconstantine@inpfp.dz)), Skikda ([infspmskikda@inpfp.dz](mailto:infspmskikda@inpfp.dz)), Saïda ([infspmsaïda@inpfp.dz](mailto:infspmsaïda@inpfp.dz)), Adrar ([infspmadrar@inpfp.dz](mailto:infspmadrar@inpfp.dz)), Batna ([infspmbatna@inpfp.dz](mailto:infspmbatna@inpfp.dz)), Biskra ([infspmbiskra@inpfp.dz](mailto:infspmbiskra@inpfp.dz)), Béchar ([infspmbéchar@inpfp.dz](mailto:infspmbéchar@inpfp.dz)), Tébessa ([infspmtébessa@inpfp.dz](mailto:infspmtébessa@inpfp.dz)), Tiaret ([infspmtiaret@inpfp.dz](mailto:infspmtiaret@inpfp.dz)), Alger ([infspmsalgr@inpfp.dz](mailto:infspmsalgr@inpfp.dz)), Bouira ([infspmbouira@inpfp.dz](mailto:infspmbouira@inpfp.dz)), Tlemcen ([infststemcen@inpfp.dz](mailto:infststemcen@inpfp.dz)), Tizi-Ouzou ([infstsiouzou@inpfp.dz](mailto:infstsiouzou@inpfp.dz)), Annaba ([infssannaba@inpfp.dz](mailto:infssannaba@inpfp.dz)), Sétif ([infspmsétif@inpfp.dz](mailto:infspmsétif@inpfp.dz)), Sidi Bel Abbas ([infspmsidibelabbes@inpfp.dz](mailto:infspmsidibelabbes@inpfp.dz)).





## 5. Ministère de la Jeunesse et des Sports

Place du 1<sup>er</sup> mai. Alger.

Etablissement sous tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique :

- Ecole Supérieure de Sciences et Technologie du Sport. Dely - Brahim.

Domaine de Formation	Filières de formation	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries du baccalauréat	Base de classement et Conditions Pédagogiques Complémentaires de Préinscription
Sciences et Techniques des Activités Physique et Sportive	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entraînement sportif</li> <li>- Management du sport</li> </ul>	<p>Ecole nationale supérieure en sciences et technologie du sport (ES-STS)  <a href="http://WWW.esssts.dz">WWW.esssts.dz</a></p>	Recrutement National	Toutes séries du baccalauréat	<p>Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat</p> <p>Conditions complémentaires :</p> <p>Concours sur épreuves écrites et physique</p>



## 6. Ministère des Travaux Publics et des Transports

01, Chemin, Ibnou-Badis Al-Mouiz (Ex Poirson 16300. El-Biar (Alger).

Etablissements sous tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique :

- Ecole Nationale Supérieure Maritime, BP 61, Bou-Ismaïl 42145 6-Tipaza
- Institut Supérieur de Formation Ferroviaire. Route Nationale n°05.Rouiba-Alger.
- Institut Hydrométéorologique de Formation et de Recherche. BP7019. Ibn - Rochd. Seddikia. Oran.

Domaine de Formation	Filières de formations	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries du Baccalauréat	Base de classement et Conditions Pédagogiques Complémentaires de Préinscription
Sciences et Technologie	Sciences de la navigation et mécanique navale	<b>Ecole Nationale Supérieure Maritime (E.N.S.M)*</b> <a href="http://www.ensm.edu.dz">www.ensm.edu.dz</a>	Recrutement National	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mathématiques</li> <li>• Techniques Mathématiques</li> <li>• Sciences Expérimentales</li> </ul>	Le classement se fait sur la base de la 2 <sup>ème</sup> année universitaire accomplie avec succès dans le domaine Sciences et Technologies <b>Conditions complémentaires :</b> - Concours d'accès
	Météorologie	<b>Institut d'Hydrométéorologie et de Recherche(I.H.F.R)</b> <a href="http://www.ihfr.edu.dz">www.ihfr.edu.dz</a>			Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 12/20.
	Transport Terrestre	<b>Institut Supérieur de Formation Ferroviaire (I.S.F.F)</b> <a href="mailto:www.isff_sdap@yahoo.fr">www.isff_sdap@yahoo.fr</a>			Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 11/20.

\*E.N.S.M : concours, septembre 2017



# ANNEXE 12

## Code des Wilayas

### Région Ouest

Wilayas	Code
ADRAR	01
CHLEF	02
BECHAR	08
TLEMCEM	13
TIARET	14
SAIDA	20
SIDI BEL ABBES	22
MOSTAGANEM	27
MASCARA	29
ORAN	31
EL BAYADH	32
TINDOUF	37
TISSEMSILT	38
NAAMA	45
AIN TEMOUCHENT	46
RELIZANE	48

### Région Centre

Wilayas	Code
LAGHOUAT	03
BÉJAÏA	06
BLIDA	09
BOUIRA	10
TAMANGHASET	11
TIZI OUZOU	15
ALGER	16
DJELFA	17
MEDEA	26
ILLIZI	33
BOUMERDES	35
TIPAZA	42
AIN DEFLA	44
GHARDAIA	47

### Région Est

Wilayas	Code
OUM EL BOUAGHI	04
BATNA	05
BISKRA	07
TEBESSA	12
JIJEL	18
SETIF	19
SKIKDA	21
ANNABA	23
GUELMA	24
CONSTANTINE	25
M'SILA	28
OUARGLA	30
BORDJ BOU ARRERIDJ	34
EL TARF	36
EL OUED	39
KHENCHELA	40
SOUK AHRAS	41
MILA	43





# ANNEXE 13

## Réseau des Etablissements universitaires



**Liste des Etablissements de l'Enseignement Supérieur par Wilaya (W)  
49 Universités + l'Université de la Formation Continue**

W01 - Université d'Adrar  
W02 - Université de Chlef  
W03 - Université de Laghouat  
W04 - Université d'Oum El Bouaghi  
W05 - Université de Batna 1  
W05 - Université de Batna 2  
W06 - Université de Bejaia  
W07 - Université de Biskra  
W08 - Université de Béchar  
W09 - Université de Blida 1  
W09 - Université de Blida 2  
W10 - Université de Bouira  
W12 - Université de Tébessa  
W13 - Université de Tlemcen  
W14 - Université de Tiaret  
W15 - Université de Tizi Ouzou  
W16 - Université d'Alger 1  
W16 - Université d'Alger 2  
W16 - Université d'Alger 3  
W16 - U.S.T.H.B.  
W17 - Université de Djelfa  
W18 - Université de Jijel  
W19 - Université de Sétif 1  
W19 - Université de Sétif 2  
W20 - Université de Saida  
W21 - Université de Skikda

W22 - Université de Sidi Bel Abbes  
W23 - Université de Annaba  
W24 - Université de Guelma  
W25 - Université de Constantine 1  
W25 - Université de Constantine 2  
W25 - Université de Constantine 3  
W25 - Université des Sciences Islamiques EAK  
W26 - Université de Médéa  
W27 - Université de Mostaganem  
W28 - Université de M'Sila  
W29 - Université de Mascara  
W30 - Université de Ouargla  
W31 - Université d'Oran 1  
W31 - Université d'Oran 2  
W31 - U.S.T.O.  
W34 - Université de Bordj Bou Arreridj  
W35 - Université de Boumerdes  
W36 - Université d'El Tarf  
W39 - Université d'El Oued  
W40 - Université de Khenchela  
W41 - Université de Souk Ahras  
W44 - Université de Khemis Miliana  
W47 - Université de Gharadaia  
+ Université de la formation continue (UFC).(toutes les wilayates)

**13 Centres Universitaires**

W03 - Centre Universitaire d'Aflou  
W05 - Centre Universitaire de Barika  
W11 - Centre Universitaire de Tamanghasset  
W13 - Centre Universitaire de Maghnia  
W32 - Centre Universitaire d'El Bayadh  
W33 - Centre Universitaire d'Illizi  
W37 - Centre Universitaire de Tindouf

W38 - Centre Universitaire de Tissemsilt  
W42 - Centre Universitaire de Tipaza  
W43 - Centre Universitaire de Mila  
W45 - Centre Universitaire de Naâma  
W46 - Centre Universitaire de Ain Temouchent  
W48 - Centre Universitaire de Relizane

**43 Ecoles**

**32 Ecoles Supérieures:**

W09 - Ecole Nationale Supérieure d'Hydraulique - Blida  
W13 - Ecole Supérieure des Sciences Appliquées de Tlemcen  
W13 - Ecole Supérieure de Management de Tlemcen  
W16 - Ecole Supérieure de Gestion et Commerce International de Koléa  
W16 - Ecole Supérieure des Sciences de l'Aliment et des Industries Agroalimentaires d'Alger  
W16 - Ecole Nationale Polytechnique d'Alger  
W16 - Ecole Nationale Supérieure Agronomique  
W16 - Ecole Nationale Supérieure en Informatique d'Alger  
W16 - Ecole Nationale Supérieure de Journalisme et des Sciences de l'Information  
W16 - Ecole Nationale Supérieure des Sciences de la Mer et de l'Aménagement du Littoral  
W16 - Ecole Nationale Supérieure des Sciences Politiques  
W16 - Ecole Nationale Supérieure de Technologie  
W16 - Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics  
W16 - Ecole Nationale Supérieure Vétérinaire  
W16 - Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme  
W16 - Ecole Supérieure des Sciences Appliquées d'Alger

W22 - Ecole Supérieure en Informatique de Sidi Bel Abbes  
W23 - Ecole Supérieure des Sciences de Gestion de Annaba  
W23 - Ecole Nationale Supérieure des Mines et de la Métallurgie  
W23 - Ecole Supérieure des Technologies Industrielles de Annaba  
W25 - Ecole Supérieure de Comptabilité et de Finance de Constantine  
W25 - Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Constantine  
W25 - Ecole Nationale Supérieure de Biotechnologie - Constantine  
W27 - Ecole Supérieure Agronomique de Mostaganem  
W31 - Ecole Supérieure d'Economie d'Oran  
W31 - Ecole Nationale Polytechnique d'Oran  
W31 - Ecole Supérieure en Génie Electrique et Energétique d'Oran  
W31 - Ecole Supérieure des Sciences Biologiques d'Oran  
W42 - Ecole des Hautes Etudes Commerciales  
W42 - Ecole Nationale Supérieure de Management  
W42 - Ecole Nationale Supérieure en Statistique et en Economie Appliquée  
W42 - Ecole Supérieure de Commerce

**11 Ecoles Normales Supérieures :**

W03 - Ecole Normale Supérieure de Laghouat  
W08 - Ecole Normale Supérieure de Bechar  
W16 - Ecole Normale Supérieure de Bouzaréah  
W16 - Ecole Normale Supérieure de Kouba  
W19 - Ecole Normale Supérieure de Sétif  
W21 - Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique de Skikda

W25 - Ecole Normale Supérieure de Constantine  
W27 - Ecole Normale Supérieure de Mostaganem  
W28 - Ecole Normale Supérieure de Bou Saâda  
W30 - Ecole Normale Supérieure de Ouargla  
W31 - Ecole Normale Supérieure d'Oran

**02 Annexes**

W14- Annexe de Sougheur (U. Tiaret)  
W14- Annexe de Ksar Chellala (U. Tiaret)

